

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 25 février 2026

**L'ensemble des délibérations a été mis en ligne le 27 FEV. 2026**

2026_001_D_FIN	FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Principal	Approuvée
2026_002_D_FIN	FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget annexe Assainissement	Approuvée
2026_003_D_FIN	FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Office du Tourisme	Approuvée
2026_004_D_FIN	FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Piscine	Approuvée
2026_005_D_FIN	FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Lotissement La Gaudinière	Approuvée
2026_006_D_FIN	FINANCES – Vote des taux d'imposition pour l'année 2026	Approuvée
2026_007_D_FIN	FINANCES - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables et éteintes présentées par le Service de Gestion Comptable	Approuvée
2026_008_D_FIN	FINANCES - Imputation des dépenses en section d'investissement pour l'exercice 2026	Approuvée
2026_009_D_FIN	FINANCES – Mise à jour des Autorisations de Programme – Budget 2026	Approuvée
2026_010_D_FIN	FINANCES - Répartition du produit de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance	Approuvée
2026_011_D_FIN	FINANCES - Subvention exceptionnelle à la SNSM	Approuvée
2026_012_D_FIN	FINANCES - Attribution d'une bourse aux jeunes talents sportifs à Antimmes LEUDIÈRE	Approuvée
2026_013_D_CLT	ACTIONS CULTURELLES – Participation 2026 à l'Association « NOV ma radio »	Approuvée
2026_014_D_CLT	ACTIONS CULTURELLES – Accueil résidence d'artistes naturalistes	Approuvée
2026_015_D_MAR	MARTROGER – Subvention 2026 à l'Association « Les Amis du Martroger » - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2026	Approuvée
2026_016_D_ASS	ASSOCIATIONS – Subvention 2026 à l'Association « Les Sciences et Nous »	Approuvée
2026_017_D_ASS	ASSOCIATIONS – Attribution des subventions aux associations culturelles, musicales et sportives pour l'année 2026	Approuvée
2026_018_D_ASS	ASSOCIATIONS – Attribution des subventions aux associations culturelles, musicales et sportives pour l'année 2026	Approuvée

2026_019_D_MER	SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER – Travaux de sécurisation et de renforcement des perrés de La Guérinière (portion perré des Homardières et perré du Fier) - Attribution	Approuvée
2026_020_D_MZH	MARAIS ZONES HUMIDES – Aides à la filière salicole : modification des modalités d'attribution de l'aide à l'œillet communautaire pour la réhabilitation d'un marais salant sur l'Île de Noirmoutier – Approbation du règlement d'attribution de l'Aide à l'œillet	Approuvée
2026_021_D_MZH	MARAIS ZONES HUMIDES – Accord de Territoire Baie de Bourgneuf 2026-2028 : Programme de travaux et plan de financement prévisionnel	Approuvée
2026_022_D_ECO	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Convention de partenariat financier 2026 avec l'Association Escale Nautique	Approuvée
2026_023_D_ECO	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ZAE des Mandeliers / Bâtiment économique MT8 : mise en location de l'atelier n° 2	Approuvée
2026_024_D_OT	OFFICE DE TOURISME – Attribution d'un marché de réhabilitation et création de l'Office de Tourisme sis 24 rue du Boucaud à Noirmoutier-en-l'Île (14 lots)	Approuvée
2026_025_D_URB	SCoT/PLH/AMÉNAGEMENT - Approbation de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité (DPMEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Noirmoutier-en-l'Île	Approuvée
2026_026_D_URB	SCoT/PLH/AMÉNAGEMENT – Attribution d'un marché de démolition, désamiantage et construction de 6 logements à Noirmoutier en l'Île (14 lots)	Approuvée
2026_027_D_AST	ASSAINISSEMENT - Avenant n° 3 au contrat de Concession de Service Public du service d'assainissement collectif	Approuvée
2026_028_D_OM	PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS – Accord-cadre collecte des points d'apport volontaire – Avenant n° 1	Approuvée
2026_029_D_ENV	ENVIRONNEMENT - Projet Alimentaire Territorial : adhésion à la Fédération Des Moulins de France (FDMF)	Approuvée
2026_030_D_ENV	ENVIRONNEMENT - Projet Alimentaire Territorial : adhésion à l'Association Vendéenne des Amis des Moulins (AVAM)	Approuvée
2026_031_D_ENV	ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat technique et financier entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et la Mairie de Noirmoutier-en-l'Île pour la mise en œuvre du projet "Solidarités et transition alimentaires"	Approuvée
2026_032_D_TRA	TRANSPORTS – MOBILITÉ – Mise en place d'un service de Transport À la Demande pour la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier – Lot 2 TAD zonal « point à point » - Avenant n°2	Approuvée
2026_033_D_TRA	TRANSPORTS – MOBILITÉ – Service de transport estival de voyageurs sur le territoire de l'Île de Noirmoutier – Avenant n° 1 au marché	Approuvée
2026_034_D_RH	RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale complémentaire – Augmentation de la participation financière pour le risque santé dans le cadre de la labellisation	Approuvée
2026_035_D_FCT	FONCTIONNEMENT - Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier - Rapport annuel 2025	Approuvée
2026_036_D_FCT	FONCTIONNEMENT – PLUS – Avenant au PLUS 2022-2026 et demande de report de la signature du prochain PLUS	Approuvée

INFORMATIONS – Décisions prises en application des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**

-----  
**Délibération n° 2026\_001\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Principal**

## Table des matières

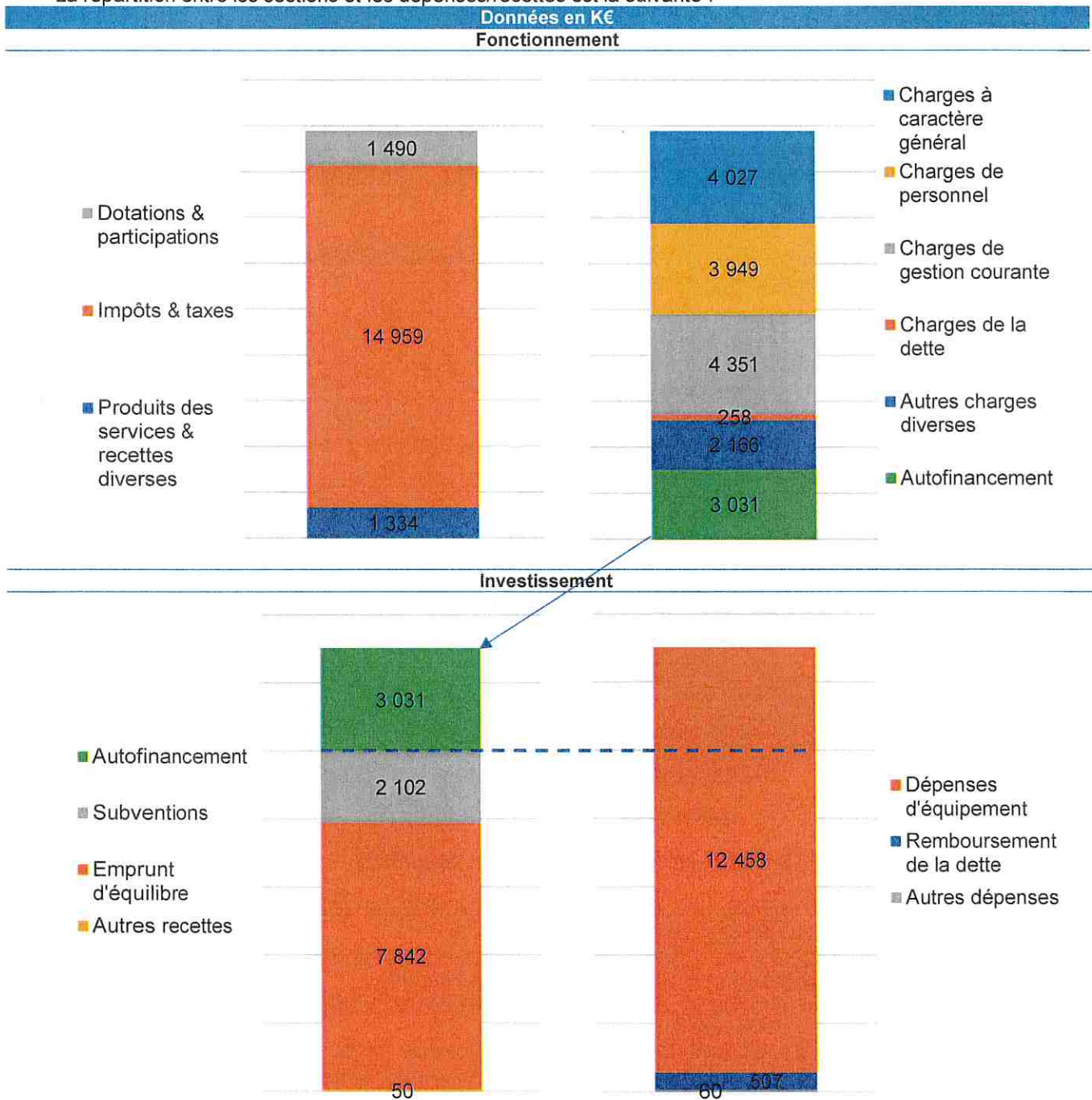
<u>Vue d'ensemble du Budget Primitif 2026</u> .....	3
<u>La section de fonctionnement – recettes</u> .....	4
<u>Synthèse</u> .....	4
<u>Les principaux impôts &amp; taxes (chapitres 73 &amp; 731)</u> .....	4
<u>Les principales dotations &amp; participations (chapitre 74)</u> .....	5
<u>Les autres recettes</u> .....	6
<u>Les produits des services et du domaine (chapitres 70 &amp; 75)</u> .....	6
<u>Les atténuations de charges (chapitre 014)</u> .....	6
<u>Les reprises de provision (chapitre 78)</u> .....	6
<u>Le résultat reporté de l'exercice 2025 (chapitre 002)</u> .....	6
<u>La section de fonctionnement – dépenses</u> .....	7
<u>Synthèse</u> .....	7
<u>Les charges de fonctionnement courant (chapitre 011)</u> .....	7
<u>Les dépenses de personnel (chapitre 012)</u> .....	9
<u>Les autres dépenses de fonctionnement</u> .....	9
<u>Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)</u> .....	9
<u>Les atténuations de produits (chapitre 014)</u> .....	9
<u>Les charges financières (chapitre 66)</u> .....	10
<u>Les dotations aux provisions (chapitre 68)</u> .....	10
<u>Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)</u> .....	10
<u>La section d'investissement – recettes</u> .....	11
<u>Synthèse</u> .....	11
<u>Le FCTVA (chapitre 10)</u> .....	11
<u>Les subventions et participations (chapitre 13)</u> .....	11
<u>L'autofinancement (chapitres 021 + 040)</u> .....	11
<u>L'emprunt d'équilibre (chapitre 16)</u> .....	11
<u>La section d'investissement – dépenses</u> .....	12
<u>Synthèse</u> .....	12
<u>Les dépenses d'équipement</u> .....	12

## Vue d'ensemble du Budget Primitif 2026

Le budget principal s'équilibre ainsi :

	Budgété 2025	Reports	BP 2026
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	18 867 550,70 €		17 782 983,00 €
Recettes	18 867 550,70 €		17 782 983,00 €
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	12 220 165,29 €		13 025 386,00 €
Recettes	12 220 165,29 €		13 025 386,00 €

La répartition entre les sections et les dépenses/recettes est la suivante :



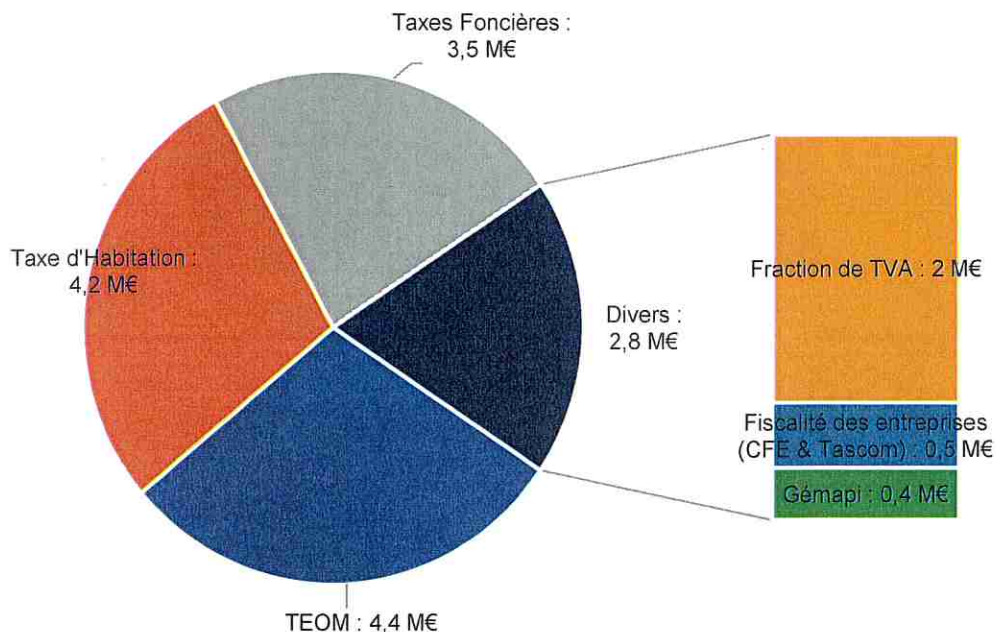
## La section de fonctionnement – recettes

### Synthèse

	Budgété 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
013 - Atténuations de charges	86 500 €	79 000 €	-7 500 €	-8,67%
70 - Produits des services, du domaine...	770 600 €	793 100 €	22 500 €	2,92%
73 - Impôts et taxes	1 964 848 €	1 958 954 €	-5 894 €	-0,30%
731 - Fiscalité locale	13 068 709 €	12 999 729 €	-68 980 €	-0,53%
74 - Dotations et participations	1 253 080 €	1 490 215 €	237 135 €	18,92%
75 - Autres produits de gestion courante	495 530 €	384 464 €	-111 066 €	-22,41%
<b>Total rec. de gestion courante</b>	<b>17 639 267 €</b>	<b>17 705 462 €</b>	<b>66 195 €</b>	<b>0,38%</b>
76 - Produits financiers	55 €	56 €	1 €	1,82%
77 - Produits spécifiques	61 734 €	1 000 €	-60 734 €	-98,38%
78 - Reprises sur amortissement et provisions	16 632 €	66 465 €	49 833 €	300%
<b>Total rec. réelles de fonctionnement.</b>	<b>17 717 688 €</b>	<b>17 772 983 €</b>	<b>55 295 €</b>	<b>0,31%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 €	10 000 €	5 000 €	100,00%
<b>Total rec. d'ordre de fonctionnement.</b>	<b>5 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total</b>	<b>17 722 688 €</b>	<b>17 782 983 €</b>	<b>60 295 €</b>	<b>0,34%</b>
002 - Résultat (+) de fonctionnement reporté	1 144 863 €		-1 144 863 €	-100,00%
<b>Recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>18 867 551 €</b>	<b>17 782 983 €</b>	<b>-1 084 568 €</b>	<b>-5,75%</b>

### Les principaux impôts & taxes (chapitres 73 & 731)

Le produit de la fiscalité locale représente 84% des recettes réelles de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier. Il se répartit ainsi :



Ces recettes diminuent de -0,5 % par rapport aux crédits budgétés en 2025.

La baisse est liée à l'actualisation des bases fiscales de THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires). Elle s'explique par deux facteurs :

- L'amélioration du système déclaratif sur GMBI, une campagne déclarative des situations d'occupation a permis d'accroître la qualité et l'exhaustivité de la collecte des données.
- Le recentrage du champ d'application de la THRS (article 110 de la LFI 2025) aux seuls locaux destinés à l'habitation à usage non professionnel.

Ces éléments ont entraîné une baisse des bases fiscales de près de -3,8 % entre 2024 et 2025 et ont été communiqués à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier seulement fin novembre.

Cette diminution a un impact sur :

- L'exercice 2025 : les recettes fiscales inscrites au BP 2025 étaient de 13,1 M€. Le produit attendu sera de 12,9 M€ soit une perte de 0,2 M€ par rapport aux prévisions.
- Les exercices 2026 et suivants : l'évolution forfaitaire s'appliquera sur ces bases 2025.

**La fiscalité « ménage » :****7,7 M€**

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière bâtie additionnelle	10,24 %	10,24 %
Taxe foncière non bâtie additionnelle	14,50 %	14,50 %
Taxe d'habitation additionnelle	12,36 %	12,36 %

Les taux 2025 seront maintenus en 2026. L'évolution attendue des recettes s'appuie uniquement sur l'évolution forfaitaire des bases fiscales soit +1 %.

Sur ces bases (évolution forfaitaire + stabilité des taux intercommunaux de fiscalité), le produit fiscal attendu pour l'année 2026 est établi ainsi :

	Produit fiscal 2025 notifié	Produit fiscal 2026 prévisionnel	Evolution €	Evolution %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	3 396 229 €	3 430 191 €	33 962 €	1,00 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	74 134 €	74 134 €	0 €	0,00 %
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	4 199 025 €	4 241 015 €	41 990 €	1,00 %
<b>Produit fiscal « ménage »</b>	<b>7 669 388 €</b>	<b>7 745 341 €</b>	<b>75 953 €</b>	<b>1,00 %</b>

**La fiscalité des entreprises :****0,5 M€**

	Produit fiscal 2025 notifié	Produit fiscal 2026 prévisionnel	Evolution €	Evolution %
CFE additionnelle	297 801 €	300 779 €	2 978 €	1,00 %
CFE unique ou de zone	86 953 €	87 822 €	870 €	1,00 %
TASCOM	85 384 €	85 384 €	0 €	0,00 %
<b>Produit fiscal « entreprises »</b>	<b>470 138 €</b>	<b>473 985 €</b>	<b>3 848 €</b>	<b>0,82 %</b>

**Les autres recettes fiscales :**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

**4,4 M€**

Elle est identifiée comme l'unique source de financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers

La fraction de TVA :

**2,0 M€**

Elle est reversée en compensation de la réforme de la TH et de la CVAE

La Taxe GEMAPI :

**0,4 M€**

Elle est affectée aux dépenses nécessaires à la Gestion des Marais et la Protection des Inondations

**Les principales dotations & participations (chapitre 74)**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), est estimée pour 2026 :

**0,6 M€**

	Notification 2025	Prévision 2026
Dotation de Compensation	239 508 €	319 200 €
Dotation d'intercommunalité	369 211 €	287 410 €
Dotation Globale de Fonctionnement	<b>608 719 €</b>	<b>606 610 €</b>
Reversement obligatoire de la part CPS des communes membres d'EPCI à FA (chap 014)	-192 040 €	-192 040 €
<b>Total</b>	<b>416 679 €</b>	<b>414 570 €</b>

Les allocations compensatrices au titre des exonérations de fiscalité :

**0,02 M€**

Les financements des actions entreprises par la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, en fonctionnement (prestations et postes recrutés dans le cadre de ces actions) :

**0,9 M€**

Actions	
Mobilité : TAD & pistes cyclables (Eryn, Fonds verts...)	302 183 €
Polder (Région, Fonds européens)	260 632 €
Déchets & biodéchets... (Ademe, Citéo...)	55 000 €
PLUSS (Caf)	53 100 €

PAT (Fonds européens)	50 000 €
Maison de l'emploi - France services	50 000 €
CTEAU (Département, Agence de l'eau)	32 310 €
Aire d'Accueil des Gens du Voyage (CAF)	27 000 €
RPE (Caf)	13 614 €
PCAEET (Sydev)	12 000 €
SIG (Communes)	4 000 €
<b>Total</b>	<b>859 839 €</b>

### Les autres recettes

Les produits des services et du domaine (chapitres 70 & 75)

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier perçoit des loyers et des redevances : **1,2 M€**

		2026
<b>Redevances</b>	Hôtel Jacobsen	25 000 €
	Aire d'Accueil des Gens du Voyage	15 800 €
	Remboursement de frais par les budgets annexes	9 000 €
	Occupation du domaine public	2 200 €
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>52 000 €</b>
Gestion des déchets	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	433 000 €
	Redevance d'enlèvement déchets industriel et commerciaux	300 000 €
	Vente de matières	50 000 €
	Vente de composteurs, bacs...	8 100 €
<b>Gestion des déchets</b>		<b>791 100 €</b>
<b>Total redevances</b>		<b>843 100 €</b>
<b>Loyers</b>	Habitat	
	Ex-Trésor Public (4 rue de la Frelette, No)	35 000 €
	Tiny House (Gué & No)	26 100 €
	37, rue de la Croix Verte, Gué	23 000 €
<b>Loyers Habitat</b>		<b>84 100 €</b>
Marais	Ferme marine	17 000 €
	Marais salants	11 800 €
	Terrains ostréicoles	3 200 €
	Cabanes Bonhomme	3 000 €
<b>Loyers Marais</b>		<b>35 000 €</b>
Santé	Maison de santé	70 000 €
	Maison du directeur (colocation)	9 486 €
<b>Loyers Santé</b>		<b>79 486 €</b>
Economie	Zone des Mandeliers : MT 12	44 208 €
	Zone des Mandeliers : M 739	24 700 €
	Zone de la Basse Salaisière : BS 42 - Saur	20 013 €
	Marinove	15 428 €
	Zone des Mandeliers : MV 10	15 396 €
	Zone des Mandeliers : MT 8	11 133 €
	Antennes relais	5 000 €
<b>Loyers Economiques</b>		<b>135 878 €</b>
<b>Total loyers</b>		<b>334 464 €</b>
<b>Total général</b>		<b>1 177 564 €</b>

Les atténuations de charges (chapitre 014)

Les indemnités journalières sont versées pour partie par la CPAM au titre des arrêts maladie : **0,08 M€**.

Les reprises de provision (chapitre 78)

Chaque année, les provisions alimentées lors de l'exercice précédent sont intégralement reprises, les nouveaux besoins de provisions identifiés et de nouvelles provisions (en dépenses) sont constituées : **0,07 M€**.

Le résultat reporté de l'exercice 2025 (chapitre 002)

Le résultat de l'exercice 2025 ne sera repris qu'après l'approbation du compte administratif 2025 – en juin prochain.

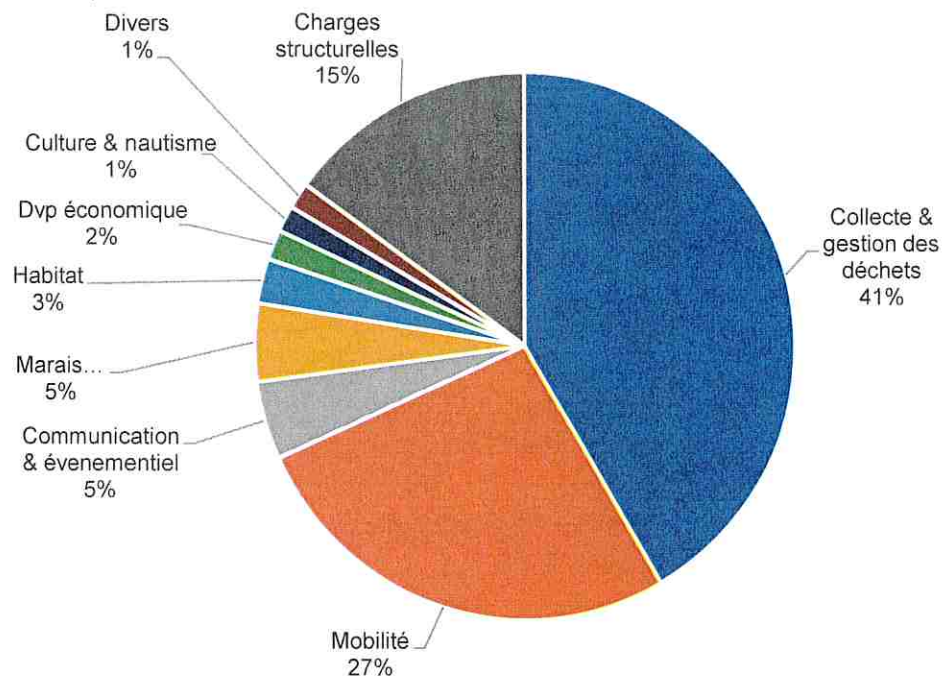
## La section de fonctionnement – dépenses

### Synthèse

	Budgété 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
011 - Charges à caractère général	4 094 471 €	4 027 242 €	-67 229 €	-1,64%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 797 911 €	3 949 331 €	151 420 €	3,99%
014 - Atténuations de produits	2 250 535 €	2 079 245 €	-171 290 €	-7,61%
65 - Autres charges de gestion courante	4 137 848 €	4 351 121 €	213 273 €	5,15%
<b>Total dép. de gestion courante</b>	<b>14 280 765 €</b>	<b>14 406 939 €</b>	<b>126 174 €</b>	<b>0,88%</b>
66 - Charges financières	267 559 €	258 000 €	-9 559 €	-3,57%
67 - Charges spécifiques	30 224 €	5 000 €	-25 224 €	-83,46%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	66 465 €	81 600 €	15 135 €	22,77%
<b>Total dép. réelles de fonctionnement</b>	<b>14 645 013 €</b>	<b>14 751 539 €</b>	<b>106 526 €</b>	<b>0,73%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000 €	1 500 000 €	100 000 €	7,14%
<b>Total dép. d'ordre de fonctionnement.</b>	<b>1 400 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>7,14%</b>
<b>Total</b>	<b>16 045 013 €</b>	<b>16 251 539 €</b>	<b>206 526 €</b>	<b>1,29%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	2 822 538 €	1 531 444 €	-1 291 094 €	-45,74%
<b>Dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>18 867 551 €</b>	<b>17 782 983 €</b>	<b>-1 084 568 €</b>	<b>-5,75%</b>

### Les charges de fonctionnement courant (chapitre 011)

Ces dépenses se répartissent ainsi :



Ces charges diminuent de -1,64 % par rapport aux crédits ouverts en 2025. Ces économies concernent essentiellement la non-reconduction de certaines inscriptions (adhésion Géovendée, étude fiscale...), le transfert de certains crédits au chapitre 65 (notamment informatique), la centralisation de certaines dépenses (avocats...).

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier poursuit ses efforts de rationalisation des dépenses afin de contenir l'évolution de ses charges.

Le chapitre 011 se ventile entre les dépenses liées à l'activité de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier : 3,4 M€ et ses charges structurelles : 0,6 M€.

	2026
Activités de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier	3 423 313 €

<b>Collecte &amp; gestion des déchets</b>	<b>1 674 110 €</b>
Transport & traitement - déchetterie pro (métaux, bois...)	502 760 €
Gestion du parc de véhicules (carburants, entretien...)	447 500 €
Gestion de la déchetterie particuliers	330 000 €
Gestion des colonnes d'apport volontaire	288 000 €
Gestion des algues	40 000 €
Gestion des biodéchets	14 600 €
Divers (fluides, entretien, maintenance, petit équipement...)	51 250 €
<b>Mobilité</b>	<b>1 074 639 €</b>
Transport estival	610 600 €
Transports à la demande	414 000 €
Entretien des pistes cyclables	37 500 €
Divers (blabla-car daily, la ruche à vélos...)	12 539 €
<b>Actions de communication &amp; évènementiel</b>	<b>185 984 €</b>
Edition & publication : notre ile, supports (habitat, PAT, mobilité...)	74 950 €
Festival du patrimoine vivant	32 950 €
Manifestations diverses	34 130 €
Journée sportive	22 000 €
Frais d'affranchissement	6 666 €
Divers (maintenance, petit équipement, documentation...)	15 288 €
<b>Marais, Espaces naturels &amp; Alimentation durable</b>	<b>185 690 €</b>
Gestion & entretien des marais (démoustication, frelons...)	76 750 €
Gestion & entretien du Polder	48 535 €
Plan Alimentaire Territorial (animations, accompagnement...)	37 810 €
CT Eau (actions...)	20 000 €
Gestion du Moulin de la Plaine	2 595 €
<b>Habitat</b>	<b>106 200 €</b>
Guichet unique	76 000 €
Gestion des Tiny Houses (loyers)	23 000 €
Divers (honoraires, petit équipement...)	7 200 €
<b>Développement économique</b>	<b>71 350 €</b>
Entretien des zones & batiments économiques	22 300 €
Maison de l'Emploi - France services	17 350 €
Escale nautique (loyer)	16 000 €
Divers (honoraires, animations...)	15 700 €
<b>Actions culturelles &amp; nautisme</b>	<b>62 650 €</b>
Maison de la Musique (loyer)	27 500 €
Martroger (entretien, carburant...)	21 320 €
Hôtel Jacobsen (assurances, entretien, expositions...)	13 830 €
<b>Divers (SIG, Santé, PCAET...)</b>	<b>62 690 €</b>
Défense contre la mer	27 400 €
Santé - Plan Local Unique Santé Social (animations)	20 600 €
Plan climat-air-énergie territorial	11 870 €
SIG	1 820 €
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	1 000 €
<b>Charges structurelles</b>	<b>603 929 €</b>
Gestion du patrimoine communautaire	248 150 €
Gestion financière (Assurances, Taxes...)	147 809 €
Gestion administrative	102 700 €
Gestion informatique	53 300 €
Gestion des Ressources Humaines	51 970 €
<b>Total</b>	<b>4 027 242 €</b>

### Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La masse salariale augmente de +0,15 M€ soit +4 % entre les crédits ouverts en 2025 et les prévisions 2026. La hausse est liée à différents facteurs :

- Le taux de contribution employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 34,65 %. Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive de ce taux pour atteindre 43,65 % en 2028. Ainsi le taux appliqué en 2026 est de 39,65 %.
- A l'instar des exercices précédents, les différents taux de cotisations, le SMIC ou les assurances évolueront légèrement.
- L'augmentation de la participation de l'employeur à la mutuelle de chaque agent de 15 à 20 €, si celle-ci est labellisée, est intégrée pour 2026.
- Enfin, les postes créés en 2025 seront budgétés en année pleine (éco-garde, chargé d'études).

### Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

**La participation aux déficits des budgets annexes : 1,8 M€**

Afin d'équilibrer les budgets annexes, le budget principal prévoit le versement de subventions répartie ainsi :

Régie de l'Office du Tourisme :	826 274 €
La Piscine ! :	591 294 €
Le lotissement de la Gaudinière :	411 077 €

**La contribution à Trivalis : 1,5 M€**

La contribution à Trivalis - syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée - se maintient grâce aux actions entreprises ces dernières années permettant de réduire le « tout venant » : déploiement des biodéchets, développement des filières pour les professionnels...

**Le contingent du Service Départemental d'Incendie et de Sécurité (SDIS) : 0,3 M€**

En fin d'année 2025, le Conseil d'Administration a confirmé la participation du département à hauteur de 75 % du budget de fonctionnement pour l'année 2026. Ainsi, le budget prévisionnel de 11,9 M€ entraîne une contribution à hauteur de 14,32 € / habitant (base population DGF 2025 : 20 655 hab.) soit 295 785 € pour la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Les subventions versées aux organismes de droit privé : 0,5 M€**

		2026
<b>Développement économique</b>	Escale Nautique	120 000 €
	Saveurs de l'Île	65 000 €
	Divers subventions économiques (Genov, Esnov...)	18 000 €
<b>Total Développement économique</b>		<b>203 000 €</b>
<b>Culture</b>		<b>103 500 €</b>
<b>Nautisme</b>	Actions nautiques	39 600 €
	Martroger	17 400 €
<b>Total Nautisme</b>		<b>57 000 €</b>
<b>Mobilité</b>	Transports étudiants	42 000 €
	Aide à la location de vélos	10 000 €
	Covoiturage	2 500 €
<b>Total Mobilité</b>		<b>54 500 €</b>
<b>Divers (santé, gestion des marais, protections féminines...)</b>		<b>62 355 €</b>
<b>Total</b>		<b>480 355 €</b>

Les atténuations de produits (chapitre 014)

**Le FNGIR : 1 180 555 €**

Le reversement de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier à l'Etat du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

**Le FPIC : 538 650 €**

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

**Le reversement de compensation du transfert de la part CPS : 192 040 €**

Le reversement de compensation du transfert de la part CPS des communes appartenant à un EPCI à fiscalité additionnelle – mis en œuvre en 2024.

Les charges financières (chapitre 66)

Le remboursement des charges d'intérêt de la dette : **258 000 €**

Les dotations aux provisions (chapitre 68)

L'actualisation annuelle des provisions, en fonction des restes à recouvrer de plus de 2 ans, ainsi que des éventuelles indemnisations de Compte Epargne Temps.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)

L'excédent de la section de fonctionnement est affecté au financement de la section d'investissement : **1,5 M€**

## La section d'investissement – recettes

### Synthèse

	Budgété 2025	BP 2026
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 822 538 €	1 531 444 €
13 – Subventions d'équipement	2 191 981 €	2 101 425 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	2 135 182 €	0 €
10 - Dotations (hors 1068)	820 000 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 800 464 €	7 842 517 €
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 770 165 €</b>	<b>11 475 386 €</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 400 000 €	1 500 000 €
041 - Opérations patrimoniales	50 000 €	50 000 €
<b>Total recettes d'ordre d'investissement.</b>	<b>1 150 000 €</b>	<b>1 550 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>13 474 635 €</b>	<b>13 025 386 €</b>

### Le FCTVA (chapitre 10)

Comme évoqué dans le ROB, aucune inscription n'est faite au titre du FCTVA. La recette attendue avoisinait 1,5 M€.

Les excédents de fonctionnement capitalisés seront constatés après l'affectation du résultat 2025.

### Les subventions et participations (chapitre 13)

Les subventions qui sont inscrites dans ce Budget sont les subventions notifiées. Elles participent au financement des projets de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier. Le montant inscrit s'élève à 2,1 M€.

### L'autofinancement (chapitres 021 + 040)

Il résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement. Il doit financer prioritairement le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) en complément des autres recettes d'investissement.

Il est constitué du montant des **amortissements** du patrimoine de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier :

**1 500 000 €**

Et du **virement entre sections** :

**1 532 244 €**

### L'emprunt d'équilibre (chapitre 16)

Ce montant nécessaire à l'équilibre du BP 2026 sera diminué après intégration du résultat 2025, des nouvelles notifications de subventions et du taux de réalisation des dépenses d'équipement.

Il s'élève à 7,8 M€.

## La section d'investissement – dépenses

### Synthèse

	Budgété 2025	BP 2026
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>10 143 737 €</b>	<b>12 458 086 €</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	574 200 €	507 300 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 717 937 €</b>	<b>12 965 386 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 €	10 000 €
041 - Opérations patrimoniales	50 000 €	50 000 €
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement.</b>	<b>55 000 €</b>	<b>60 000 €</b>
001 - Résultat (-) d'investissement reporté	1 447 228 €	0 €
<b>Dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>12 220 165 €</b>	<b>13 025 386 €</b>

### Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement prévues dans ce budget s'élèvent à 12,5 M€ (hors reports) financées en partie par 2,1 M€ de subventions :

	Dépenses	Recettes
<b>Urbanisme &amp; habitat</b>	<b>4 564 460 €</b>	<b>1 154 800 €</b>
<b>Créations de logements (Travaux &amp; M. Œuvre)</b>	<b>3 748 000 €</b>	<b>125 100 €</b>
Les Gentianes - 5, de la rue du Grand-Four, No	1 435 000 €	
43, avenue J. Pineau, No (solde de l'opération en 2027)	1 120 000 €	125 100 €
Ancienne poste - 54, rue de la Poste, Ba	1 108 000 €	
107, route de l'Herbaudière, No	50 000 €	
Ex-Trésor Public - 4 rue de la Frelette, No (solde de l'opération)	20 000 €	
Hôtel Jacobsen - Aile Nord - étude de faisabilité	15 000 €	
<b>Acquisition foncière</b>	<b>675 000 €</b>	<b>1 029 700 €</b>
Rue du Fief l'Abbé, No	675 000 €	437 500 €
107, route de l'Herbaudière, No		256 200 €
37, rue de la Croix Verte, Gu		336 000 €
<b>PLUI</b>	<b>111 460 €</b>	
Sites Patrimoniaux Remarquables	59 460 €	
Guichet Unique	40 000 €	
Elaboration	12 000 €	
<b>Travaux d'entretien du parc de logements</b>	<b>30 000 €</b>	
37, rue de la Croix Verte, Gu	25 000 €	
Tiny house	5 000 €	
<b>Défense contre la mer</b>	<b>3 940 972 €</b>	<b>839 608 €</b>
<b>PAPI - sécurité des populations face à la mer</b>	<b>2 300 000 €</b>	<b>291 308 €</b>
Travaux - les Homardières	1 750 000 €	117 365 €
Etudes - Projets des 3 portes	550 000 €	173 943 €
<b>Hors PAPI - sécurité des populations face à la mer</b>	<b>1 197 132 €</b>	
Travaux récurrents & d'urgence	985 000 €	
Etudes (hydro sédiments, systèmes d'endigements...)	148 132 €	
Travaux entretien des digues, cordon dunaire	64 000 €	
<b>PEP - sécurité des populations face à la mer</b>	<b>443 840 €</b>	<b>548 300 €</b>
Axe 0 : Animation du PEP		65 000 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	125 000 €	112 500 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	13 840 €	
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	5 000 €	
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	110 000 €	114 000 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	190 000 €	256 800 €
<b>Travaux dans les bâtiments</b>	<b>1 220 600 €</b>	<b>14 482 €</b>
<b>Offices du Tourisme</b>	<b>550 000 €</b>	
Travaux pour la création du nouvel OT de Noirmoutier	500 000 €	
Etudes sur l'OT de Barbâtre (zone refuge)	50 000 €	
<b>Patrimoine intercommunal</b>	<b>390 600 €</b>	
Equipements techniques et travaux récurrents sur les différents sites de la CCIN : maisons de santé, cabanes du bonhomme, piscine...	390 600 €	
<b>Photovoltaïques sur l'éco bâtiment</b>	<b>175 000 €</b>	<b>14 482 €</b>
<b>Moulin de la Plaine</b>	<b>105 000 €</b>	
<b>Collecte des déchets</b>	<b>946 000 €</b>	<b>55 000 €</b>
<b>Equipements &amp; matériels</b>	<b>429 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

Containers enterrés (Emb/Verre/Papier)	150 000 €	
Laveur fixe de bacs roulants	150 000 €	
Bacs roulants	54 000 €	
Colonnes bois	40 000 €	
Corbeilles bois/tulipes	20 000 €	
Déploiement du tri à la source des biodéchets	15 000 €	20 000 €
<b>Renouvellement des véhicules</b>	<b>362 000 €</b>	<b>35 000 €</b>
Mini BOM 3,5T Electrique	170 000 €	35 000 €
Biodéchets - Petit véhicule électrique pour nettoyage	110 000 €	
Biodéchets - Camion pour rotation des bacs	82 000 €	
<b>Travaux à la déchetterie</b>	<b>155 000 €</b>	
Réfection des quais particulier	125 000 €	
Renouvellement de la signalétique	30 000 €	
<b>Economie</b>	<b>607 000 €</b>	
Crédit-bail - Coopérative Ostréicole	535 000 €	
Travaux de bâtiments (BS42, MT5 & M739)	63 000 €	
Subventions	9 000 €	
<b>Administration &amp; fonds de concours</b>	<b>367 354 €</b>	<b>12 500 €</b>
Matériel informatique & licence	215 564 €	
Financement SDIS - centre de secours	100 000 €	
SIG – données PCRS, cartes GPS...	35 000 €	12 500 €
Mobilier	16 790 €	
<b>Pistes cyclables &amp; mobilité</b>	<b>363 000 €</b>	
Pistes cyclables (création, travaux...)	203 000 €	
Fonds de concours aux communes	150 000 €	
Signalétique TAD / Gratibus	10 000 €	
<b>Transition écologique</b>	<b>230 000 €</b>	
Fonds de concours aux communes	150 000 €	
Appels à projets transition & adaptation au changement climatique	80 000 €	
<b>Gestion des Marais</b>	<b>169 000 €</b>	<b>25 035 €</b>
Acquisitions	80 000 €	5 700 €
Travaux récurrents	60 000 €	12 000 €
Travaux CTEAU	18 000 €	7 335 €
Subvention à l'abattoir de proximité	11 000 €	
<b>Sports, culture &amp; nautisme</b>	<b>49 700 €</b>	
Martoger (travaux récurrents & remplacement du grément dormant)	34 000 €	
Hôtel Jacobsen (acquisition & restauration d'œuvres)	13 200 €	
Divers	2 500 €	
<b>Total général</b>	<b>12 458 786 €</b>	<b>2 101 425 €</b>

Pour mémoire, les crédits ouverts en dépenses d'équipement 2025 s'élevaient à 10,1 M€ (reports compris).

#### Après en avoir délibéré,

- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
- Vu la délibération du 17 décembre 2025 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;
- Vu le projet de Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2026 tel que joint à la présente délibération ;
- Considérant l'avis de la Commission « Finances, commande publique, ressources humaines et affaires générales » du 9 février 2026 ;
- Considérant que le Budget Primitif 2026 est adopté sans la reprise des résultats de l'année 2025 ;
- Considérant que le budget est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
- Considérant la nécessité de constituer des provisions ;

#### Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte le budget primitif 2026 du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier tel que présenté,
- autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- autorise la constitution et la reprise des provisions telles qu'indiquées dans la maquette jointe,
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la suite de cette affaire.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-248500191-20260225-2026\_001\_D\_FIN-BF

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.



Le Président

Fabien GABORIT

Fabien Gaborit

Président de la CC Ile de

Noirmoutier

26 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
 -----

**Délibération n° 2026\_002\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
 Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
 Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
 Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget annexe Assainissement**

Le budget annexe Assainissement s'équilibre ainsi :

	Budgété 2025	Reports	BP 2026
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	1 828 825,00 €		2 091 689,00 €
<b>Recettes</b>	1 828 825,00 €		2 091 689,00 €
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	2 935 598,42 €		1 827 853,00 €
<b>Recettes</b>	2 935 598,42 €		1 827 853,00 €

**Section de fonctionnement**

	Budgété 2025	BP 2026	Evolution	
<b>011 - Charges à caractère général</b>	185 155,00 €	223 410,00 €	38 255,00 €	20,7 %
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	137 132,00 €	140 169,00 €	3 037,00 €	2,2 %
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	575 794,00 €	798 860,00 €	223 066,00 €	38,7 %
<b>042 - Opérations d'ordre</b>	900 000,00 €	900 000,00 €	0,00 €	0,0 %
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,0 %
<b>66 - Charges financières</b>	3 500,00 €	3 000,00 €	-500,00 €	-14,3 %
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	15 500,00 €	15 500,00 €	0,00 €	0,0 %
<b>68 - Dotations aux provisions</b>	11 644,00 €	10 650,00 €	-994,00 €	-8,5 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 828 825,00 €</b>	<b>2 091 689,00 €</b>	<b>262 864,00 €</b>	<b>14,4 %</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-

013 - Atténuations de charges	900,00 €	900,00 €	0,00 €	0,0 %
042 - Opérations d'ordre	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,0 %
70 - Ventes de produits	1 413 181,00 €	1 663 245,00 €	250 064,00 €	17,7 %
74 - Subventions d'exploitation	8 500,00 €	5 600,00 €	-2 900,00 €	-34,1 %
75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €	300,00 €	200,00 €	200,0 %
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	400,0 %
78 - Reprises de provisions	4 144,00 €	11 644,00 €	7 500,00 €	181,0 %
<b>Total Recettes</b>	<b>1 828 825,00 €</b>	<b>2 091 689,00 €</b>	<b>262 864,00 €</b>	<b>14,4 %</b>

Pour mémoire, depuis 2025, le mode de perception de la redevance de l'Agence de l'eau a évolué. Auparavant, c'était le délégataire qui reversait la part fixée par l'Agence de l'eau, perçue sur la facture d'eau directement. Désormais, le délégataire reversera cette somme à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, en recette. Puis, la Communauté de Communes la reversera à l'Agence de l'eau.

- Les dépenses :

Les charges à caractère général évoluent fortement (+20,7 %) suite à l'augmentation des crédits ouverts au titre de la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif à reverser à l'Agence de l'eau ainsi qu'à l'obligation de réaliser des analyses plus fréquentes pour identifier la présence de PFAS (polluants éternels).

Les charges de personnel évoluent de +2,2 % : impact du Glissement Vieillesse Technicité et des différentes évolutions attendues en 2026 telles que la revalorisation des cotisations retraites...

Les provisions sont constituées en se basant sur les restes à recouvrer arrêtés au 31 décembre 2025 et les Comptes Epargne Temps susceptibles d'être financés.

- Les recettes :

Les recettes principales sont constituées de la facturation de travaux auprès des particuliers effectuant des raccordements et de la redevance d'assainissement perçue grâce à la part assainissement sur la facture d'eau. Conformément à la délibération du 10 octobre dernier, le produit de la redevance est en augmentation (+17,7 %).

Les produits exceptionnels concernent les pénalités appliquées pour non-raccordement.

Enfin, les reprises de provisions correspondent aux provisions constituées en 2025.

### Section d'investissement

	Budgété 2025	BP 2026
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	663 930,42 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	400 000,00 €	400 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	115 000,00 €	100 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	128 320,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	2 500,00 €	
23 - Immobilisations en cours	1 625 848,00 €	1 327 853,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 935 598,42 €</b>	<b>1 827 853,00 €</b>
021 - Virement de la section d'exploitation	575 794,00 €	798 860,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	900 000,00 €	900 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	924 940,49 €	
13 - Subventions d'investissement	137 742,70 €	128 993,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	397 121,23 €	
<b>Total Recettes</b>	<b>2 935 598,42 €</b>	<b>1 827 853,00 €</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,3 M€, hors reports.

Objet	Montant
Accord cadre à bons de commande	540 353 €
Mardi Gras	
3 <sup>ème</sup> tranche Bouclard	
Branchements neufs et extensions & contrôles conformité	
Réseau de refoulement – Rue de la Touche	378 000 €
Station d'épuration – La Salaisière	210 000 €
Renouvellement et restructuration des réseaux	199 500 €
<b>Total</b>	<b>1 327 853 €</b>

Ces travaux sont financés par :

- le reversement de l'excédent de fonctionnement : 798 860 €
- des subventions (Agence de l'eau, Conseil Départemental...) : 128 993 €

Aucun emprunt d'équilibre n'est nécessaire pour l'exercice 2026.

En 2026, les travaux relatifs à la station d'épuration de la Salaisière seront entrepris. Il convient de constituer une Autorisation de Programme pour un montant de 15 M€. Les Crédits de Paiement seront répartis ainsi entre 2026 et 2030 :

Crédit de Paiement	Montant
Exercice 2026	210 000 €
Exercice 2027	5 000 000 €
Exercice 2028	8 000 000 €
Exercice 2029	1 000 000 €
Exercice 2030	790 000 €
<b>Total</b>	<b>15 000 000 €</b>

**Après en avoir délibéré,**

- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- Vu la délibération du 10 octobre 2025 fixant les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2026 ;
- Vu la délibération du 17 décembre 2025 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ;
- Vu la délibération du 17 décembre 2025 fixant la contrevaletur correspondant à la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » ;
- Vu le projet de budget primitif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2026, tel que joint à la présente délibération ;
- Considérant que le budget primitif 2026 est adopté sans la reprise des résultats de l'année 2025 ;
- Considérant que le budget est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
- Considérant la nécessité de créer l'APCP « 1015 - station d'épuration la Salaisière » ;
- Considérant l'avis de la Commission « Finances, commande publique, ressources humaines et affaires générales » du 9 février 2026 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- adopte le Budget Primitif 2026 Assainissement tel que proposé,
- autorise la constitution de provisions telles que proposées dans la maquette jointe,
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la suite de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
26 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
 -----

**Délibération n° 2026\_003\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
 Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
 Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
 Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Office du Tourisme**

Le budget annexe de la régie Office du Tourisme s'équilibre ainsi :

	Budgété 2025	Reports	BP 2026
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	1 010 941,00 €		1 015 640,00 €
<b>Recettes</b>	1 010 941,00 €		1 015 640,00 €
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	14 507,43 €		12 000,00 €
<b>Recettes</b>	14 507,43 €		12 000,00 €

**Section de fonctionnement**

	Budgété 2025	BP 2026	Evolution	
<b>011 - Charges à caractère général</b>	401 415,00 €	422 296,00 €	20 881,00 €	5,2 %
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	585 338,00 €	567 244,00 €	-18 094,00 €	-3,1 %
<b>042 - Opérations d'ordre</b>	11 500,00 €	12 000,00 €	500,00 €	4,3 %
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	500,00 €	1 300,00 €	800,00 €	160,0 %
<b>68 - Dotations aux provisions</b>	12 188,00 €	12 800,00 €	612,00 €	5,0 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 010 941,00 €</b>	<b>1 015 640,00 €</b>	<b>4 699,00 €</b>	<b>0,5 %</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté</b>	31 031,53 €	0,00 €	-31 031,53 €	-100,0 %
<b>013 - Atténuations de charges</b>	4 032,00 €	4 428,00 €	396,00 €	9,8 %
<b>70 - Ventes de produits</b>	165 000,00 €	172 500,00 €	7 500,00 €	4,5 %
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	250,00 €	250,00 €	0,00 €	0,0 %
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	810 265,47 €	826 274,00 €	16 008,53 €	2,0 %
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
<b>78 - Reprises de provisions</b>	362,00 €	12 188,00 €	11 826,00 €	3266,9 %
<b>Total Recettes</b>	<b>1 010 941,00 €</b>	<b>1 015 640,00 €</b>	<b>4 699,00 €</b>	<b>0,5 %</b>

- Les dépenses :

Les charges à caractère général s'élèvent à 422 K€ dans la continuité du budget 2025. Les actions de promotion touristique et de création de contenus seront maintenues.  
 Pour le recrutement de saisonniers, l'Office du Tourisme sollicite le Genov, dans le cadre du contrat « mer – montagne ». Initialement imputée en charges de personnel, cette prestation est désormais facturée au chapitre 011.

- Les recettes se décomposent entre :
  - o les partenariats publicitaires (encarts guides) et les recettes liées aux brocantes et aux billetteries : 173 K€ ;
  - o la subvention d'équilibre, versée par le budget principal (826 K€). Le montant inscrit permet d'équilibrer le budget 2026. Il ne sera pas nécessairement versé dans son intégralité.

**Section d'investissement**

	Budgété 2025	BP 2026
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	14 507,43 €	12 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>14 507,43 €</b>	<b>12 000,00 €</b>
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	3 007,43 €	0,00 €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	11 500,00 €	12 000,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>14 507,43 €</b>	<b>12 000,00 €</b>

Les dépenses d'investissement sont destinées au renouvellement des équipements liés à l'exploitation.

Pour mémoire, le budget principal a inscrit les travaux suivants :

Objet	Montant
<b>Travaux pour la création du nouvel OT de Noirmoutier</b>	500 000 €
<b>Etudes sur l'OT de Barbâtre (zone refuge)</b>	50 000 €

**Après en avoir délibéré,**

- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif ;
- Vu la délibération du 17 décembre 2025 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ;
- Vu le projet de budget primitif de la régie de l'Office du Tourisme pour l'exercice 2026, tel que joint à la présente délibération ;
- Considérant que le budget primitif 2026 est adopté sans la reprise des résultats de l'année 2025 ;
- Considérant que le budget est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
- Considérant l'avis de la Commission « Finances, commande publique, ressources humaines et affaires générales » du 9 février 2026 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- adopte le budget primitif 2026 de la régie de l'Office du Tourisme tel que proposé,
- autorise la constitution de provisions telles que proposées dans la maquette jointe,
- autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la suite de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
 pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
 Président de la CC Ile de  
 Noirmoutier  
 26 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

Date de convocation : 19 février 2026

Délibération n° 2026\_004\_D\_FIN

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
 Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
 Messieurs Patrice AUBERON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
 Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Piscine**

Le budget annexe de la Piscine s'équilibre ainsi :

	Budgété 2025	Reports	BP 2026
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	737 338,53 €		764 489,00 €
<b>Recettes</b>	737 338,53 €		764 489,00 €
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	94 406,74 €		55 000,00 €
<b>Recettes</b>	94 406,74 €		55 000,00 €

**Section de fonctionnement**

	Budgété 2025	BP 2026	Evolution	
<b>011 - Charges à caractère général</b>	335 571,00 €	333 463,00 €	-2 108,00 €	-0,6%
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	348 317,00 €	369 347,00 €	21 030,00 €	6,0%
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	16 671,53 €	25 000,00 €	8 328,47 €	50,0%
<b>042 - Opérations d'ordre</b>	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,0%
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	2 100,00 €	2 000,00 €	-100,00 €	-4,8%
<b>68 - Dotations aux provisions</b>	4 679,00 €	4 679,00 €	0,00 €	0,0%
<b>Total Dépenses</b>	<b>737 338,53 €</b>	<b>764 489,00 €</b>	<b>27 150,47 €</b>	<b>3,7%</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté</b>	47 511,71 €	0,00 €	-47 511,71 €	-100,0%
<b>013 - Atténuations de charges</b>	0,00 €	2 016,00 €	2 016,00 €	-
<b>70 - Ventes de produits</b>	170 000,00 €	166 000,00 €	-4 000,00 €	-2,4%
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	800,00 €	500,00 €	-300,00 €	-37,5%
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	519 026,82 €	591 294,00 €	72 267,18 €	13,9%

<b>78 - Reprises de provisions</b>	0,00 €	4 679,00 €	4 679,00 €	-
<b>Total Recettes</b>	<b>737 338,53 €</b>	<b>764 489,00 €</b>	<b>27 150,47 €</b>	<b>3,7%</b>

- Les dépenses :
  - Les charges à caractère général diminuent légèrement.
  - Les charges de fluides (eau, électricité, combustibles) représentent 75 % (249 K€) du chapitre 011.
  - Comme pour l'année 2025, des animations « Aqua-zen » seront organisées en mars et novembre.
  - Les charges de personnel augmentent structurellement (+6%).
- Les recettes :
  - o Les redevances de fréquentation de l'établissement (particuliers, associations, animations...) : 166 K€.
  - o La subvention d'équilibre, versée par le budget principal (591 K€). Le montant inscrit permet d'équilibrer le budget 2026. Il ne sera pas nécessairement versé dans son intégralité.

#### Section d'investissement

	Budgété 2025	BP 2026
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	39 568,84 €	
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	54 837,90 €	55 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>94 406,74 €</b>	<b>55 000,00 €</b>
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	16 671,53 €	25 000,00 €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	30 000,00 €	30 000,00 €
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	47 735,21 €	0,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>94 406,74 €</b>	<b>55 000,00 €</b>

Les dépenses d'investissement sont destinées au renouvellement des équipements liés à l'exploitation.

Pour mémoire, le budget principal a inscrit 60 K€ de travaux divers.

#### Après en avoir délibéré,

- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux Établissements Publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif ;
- Vu la délibération du 17 décembre 2025 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ;
- Vu le projet de budget annexe de La Piscine pour l'exercice 2026, tel que joint à la présente délibération ;
- Considérant que le budget primitif 2026 est adopté sans la reprise des résultats de l'année 2025 ;
- Considérant que le budget est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
- Considérant l'avis de la Commission « Finances, commande publique, ressources humaines et affaires générales » du 9 février 2026 ;

#### le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte le budget primitif 2026 du budget annexe de La Piscine tel que proposé,
- autorise la constitution de provisions telles que proposées dans la maquette jointe,
- autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la suite de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.



Le Président  
Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
26 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_005\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2026 – Budget Lotissement La Gaudinière**

Le Code des Impôts précise que les opérations de lotissement doivent être retracées dans un budget annexe afin d'individualiser la TVA dans un compte distinct.

L'instruction budgétaire et comptable M14 dispose qu'une collectivité locale qui viabilise un terrain pour le destiner à la vente est dans l'obligation de retracer cette opération dans un budget annexe.

En conséquence, ce lotissement ne doit pas être intégré dans le patrimoine de la collectivité, mais dans une comptabilité de stocks.

Dans ce cadre, le Président indique que le budget annexe « Lotissement La Gaudinière » a été créé par délibération du 19 octobre 2017.

Le budget annexe du Lotissement de la Gaudinière s'équilibre ainsi :

	Budgété 2025	Reports	BP 2026
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	793 017 €		408 413 €
Recettes	793 017 €		408 413 €
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	764 421 €		390 000 €
Recettes	764 421 €		390 000 €

**Section de fonctionnement**

	Budgété 2025	BP 2026	Evolution	
011 - Charges à caractère général	18 403,00 €	18 403,00 €	0,00 €	0,0 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 182,86 €	0,00 €	-10 182,86 €	-100,0 %
023 - Virement à la section d'investissement	374 421,05 €	0,00 €	-374 421,05 €	-100,0 %
042 - Opérations d'ordre	390 000,00 €	390 000,00 €	0,00 €	0,0 %
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	0,00 €	0,0 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>793 016,91 €</b>	<b>408 413,00 €</b>	<b>-384 603,91 €</b>	<b>-48,5 %</b>
042 - Opérations d'ordre	390 000,00 €	390 000,00 €	0,00 €	0,0 %
75 - Autres produits de gestion courante	403 016,91 €	18 413,00 €	-384 603,91 €	-95,4 %
<b>Total Recettes</b>	<b>793 016,91 €</b>	<b>408 413,00 €</b>	<b>-384 603,91 €</b>	<b>-48,5 %</b>

## Section d'investissement

	Budgété 2025	BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	374 421,05 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	390 000,00 €	390 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>764 421,05 €</b>	<b>390 000,00 €</b>
021 - Virement de la section d'exploitation	374 421,05 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	390 000,00 €	390 000,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>764 421,05 €</b>	<b>390 000,00 €</b>

## Après en avoir délibéré,

- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux Établissements Publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif ;
- Vu la délibération du 17 décembre 2025 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ;
- Vu le projet de budget annexe du Lotissement de la Gaudinière pour l'exercice 2026, tel que joint à la présente délibération ;
- Considérant que le budget primitif 2026 est adopté sans la reprise des résultats de l'année 2025 ;
- Considérant que le budget est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
- Considérant l'avis de la Commission « Finances, commande publique, ressources humaines et affaires générales » du 9 février 2026 ;

## le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte le budget primitif 2026 du budget annexe du Lotissement de la Gaudinière tel que proposé,
- autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la suite de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
26 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_006\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES – Vote des taux d'imposition pour l'année 2026**

Le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), prévu à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, doit intervenir avant le 15 avril de chaque année, ou au 30 avril l'année où intervient le renouvellement des Conseils municipaux, départementaux ou régionaux.

De plus, le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du Code Général des Impôts.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir en 2026 les taux d'imposition 2025 :

Type d'impôt	Taux d'imposition 2025	Taux d'imposition 2026
Taxe foncière bâtie additionnelle	10,24 %	10,24 %
Taxe foncière non bâtie additionnelle	14,50 %	14,50 %
Taxe d'habitation additionnelle	12,36 %	12,36 %
CFE additionnelle	9,38 %	9,38 %
CFE unique ou de zone	24,06 %	24,06 %
TEOM	13,52 %	13,52 %

Par ailleurs, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a choisi, lors de sa séance du 29 septembre 2022, de mettre en œuvre la fiscalité additionnelle de la GEMAPI afin de financer une partie des travaux portant sur les digues, la gestion des milieux aquatiques et les diverses actions de protection contre les inondations.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général des Impôts ;
- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
- Vu la délibération du 29 septembre 2022 instaurant la Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- Vu la délibération du 25 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;
- Vu l'avis de la Commission « Finances, commande publique, ressources humaines et affaires générales » du 9 février 2026 ;
- Considérant les recettes fiscales inscrites au budget primitif 2026 ;
- Considérant que le financement d'une partie des travaux portant sur les digues, la gestion des milieux aquatiques et les diverses actions de protection contre les inondations, nécessite de maintenir le produit de la GEMAPI à 378 000 € ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide de voter les taux d'imposition pour l'exercice 2026 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- arrête le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2026 à 378 000 €,
- autorise le Président à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_007\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables et éteintes présentées par le Service de Gestion Comptable**

Conformément à la séparation entre l'ordonnateur et le comptable, les titres sont émis par la collectivité et le recouvrement est géré par le Service de Gestion Comptable.

Toutefois, malgré les diligences engagées par les services et le comptable public (relances, mises en demeure, poursuites, saisines le cas échéant), certaines créances deviennent irrécouvrables ou d'un recouvrement manifestement compromis.

Il est proposé au Conseil communautaire d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables transmises par le Service de Gestion Comptable pour les créances suivantes :

	Budget Principal	Office du Tourisme	Assainissement
Liste n°	6691720115	6825180515	6962941415
Débiteurs distincts	24	7	7
Période	2017 – 2025	2017 – 2023	2019 – 2023
Montant proposé	7 219,14 €	1 064,10 €	347,42 €

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'admettre en non-valeur les créances éteintes transmises par le Service de Gestion Comptable pour les créances suivantes :

	Budget Principal	Office du Tourisme	Assainissement
Liste n°	7233230515	6825180515	
Débiteurs distincts	16	1	
Période	2014 – 2025	2023	
Montant proposé	49 798,28 €	99,00 €	

Les créances éteintes sont des créances dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, rétablissement personnel).

L'admission en non-valeur de ces créances est décidée par l'Assemblée délibérante. Cette procédure correspond seulement à un apurement comptable. Elle ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision de l'Assemblée délibérante n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant les états relatifs aux « créances éteintes » et aux « créances irrécouvrables » présentés par le Service de Gestion Comptable ;
- Considérant qu'en dépit des moyens mis en œuvre pour recouvrer ces créances, certaines demeurent irrécouvrables ;
- Considérant les demandes du Service de Gestion Comptable d'admission en non-valeur des créances éteintes par une décision juridique extérieure définitive ;
- Considérant l'avis de la Commission « Finances, commande publique, ressources humaines et affaires générales » du 9 février 2026 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes, sur le compte 6541 des budgets suivants :

	Budget Principal	Office du Tourisme	Assainissement
Liste n°	6691720115	6825180515	6962941415
Débiteurs distincts	24	7	7
Période	2017 – 2025	2017 – 2023	2019 – 2023
Montant proposé	7 219,14 €	1 064,10 €	347,42 €

- décide d'admettre en non-valeur les créances éteintes suivantes, sur le compte 6542 des budgets suivants :

	Budget Principal	Office du Tourisme	Assainissement
Liste n°	7233230515	6825180515	
Débiteurs distincts	16	1	
Période	2014 – 2025	2023	
Montant proposé	49 798,28 €	99,00 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
 pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
 Président de la CC Ile de  
 Noirmoutier  
 27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_008\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES - Imputation des dépenses en section d'investissement pour l'exercice 2026**

Conformément à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur local et à la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local, il est possible pour une collectivité d'imputer des dépenses en section d'investissement dès lors qu'une « délibération cadre annuelle » est prise par l'Assemblée délibérante, et que ces dépenses « figurent sur une liste élaborée par chaque collectivité ».

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil communautaire d'imputer en section d'investissement, pour l'exercice 2026, des acquisitions de biens meubles qui remplissent des conditions de durabilité et de consistance, et également des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale, telles que :

- l'acquisition de sièges de bureau et de bureaux dans le cadre du programme global d'amélioration des conditions de travail des agents ; l'acquisition de supports documents ergonomiques (surévaluation de la surface d'écriture) ;
- les dépenses relatives au fauchage et au débroussaillage des digues et des pistes cyclables situées sur l'Île de Noirmoutier, entrant dans le programme de sécurisation des populations face à la mer, et dont la réalisation est indispensable au maintien du niveau de sécurité des ouvrages, dans la mesure où ces interventions sont nécessaires au renforcement des digues ;
- les dépenses relatives à la communication du secteur environnemental et d'intervenants extérieurs,

SLO

essentielles à la mise en œuvre des travaux de protection face à la mer dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et du Polder de Sébastopol.

Il s'agira précisément de la réalisation de supports de communication (flyers, livrets, documents pédagogiques et carnets de découverte) et de panneaux de signalétiques et de sensibilisation (panneaux extérieurs, repères de crues) ainsi que l'intervention d'experts extérieurs pour des groupes de travail, réunions publiques ou conférences.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur local,
- Vu la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,
- Vu l'avis de la Commission « Finances, commande publique, ressources humaines et affaires générales » du 9 février 2026,

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide d'imputer en section d'investissement pour l'exercice 2026, la liste des dépenses telle qu'elle figure dans le corps de la délibération,
- autorise le Président à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
 -----

**Délibération n° 2026\_009\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
 Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
 Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
 Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : FINANCES – Mise à jour des Autorisations de Programme – Budget 2026**

Compte tenu de l'avancement de certains projets, il est nécessaire d'actualiser le montant de certaines Autorisations de Programme ou d'en créer de nouvelles.

Ainsi, concernant le budget principal, les ajustements sont les suivants :

Autorisation de programme	PAPI - sécurité des populations face à la mer	Requalification du parc des Mandeliers	Création de nouvelles pistes cyclables	Politique du logement	Stratégie économique
<b>Montant initial</b>	27 368 300,00 €	1 589 485,69 €	4 161 303,52 €	7 862 627,49 €	2 821 129,39 €
<b>Paiements cumulés</b>	8 616 169,51 €	1 151 358,77 €	369 106,02 €	3 334 400,53 €	1 004 340,58 €
<b>CA 2025*</b>	382 153,74 €	18 639,82 €	176 836,80 €	1 342 954,23 €	0,00 €
<b>CP 2026</b>	2 300 000,00 €	0,00 €	185 000,00 €	3 753 000,00 €	0,00 €
<b>Ajustements 2026</b>	-	-	-	<b>1 400 000,00 €</b>	-
<b>CP à venir</b>	16 069 976,75 €	419 487,10 €	3 430 360,70 €	20 812,73 €	1 816 788,81 €
<i>*Montant prévisionnel au 31/12/2025</i>					

SLO

Concernant le budget Assainissement, la nouvelle Autorisation de Programme concerne les travaux à la station d'épuration de la Salaisière, répartis de la manière suivante :

Crédit de Paiement	Montant
Exercice 2026	210 000 €
Exercice 2027	5 000 000 €
Exercice 2028	8 000 000 €
Exercice 2029	1 000 000 €
Exercice 2030	790 000 €
Total	15 000 000 €

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux Établissements Publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif ;
- Vu la délibération du 25 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;
- Vu l'avis de la Commission « Finances, commande publique, ressources humaines et affaires générales » du 9 février 2026 ;
- Considérant que certains programmes d'investissement nécessitent une gestion sous la forme d'Autorisations de Programme compte tenu de leur caractère pluriannuel ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- autorise l'ajustement, sur le budget principal, des Autorisations de Programme, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise la création, sur le budget annexe Assainissement, d'une Autorisation de Programme telle qu'indiquée ci-dessus,
- autorise le Président à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
 -----

**Délibération n° 2026\_010\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
 Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
 Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
 Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : FINANCES - Répartition du produit de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance**

Par arrêté du 16 décembre 2025 publié au JO du 18 décembre dernier, les attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance ont été notifiées à notre EPCI.

Ainsi, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a été bénéficiaire de 11 416 €.

Selon l'article 2 du décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025, le Conseil communautaire doit délibérer pour déterminer le montant du reversement à faire au profit de ses communes membres ainsi que la part affectée à chaque commune membre en tenant compte de la répartition de l'exercice de la compétence et de la longueur de voirie sur laquelle la commune exerce la compétence.

En répartissant le montant notifié en fonction de la longueur de voirie communale et intercommunale, la dotation pourrait être ventilée de la manière suivante :

Nom de la commune	Longueur de voirie en mètres*	Répartition Communes / EPCI
Barbâtre	43 751	2 143 €
L'Epine	34 304	1 680 €
La Guérinière	40 073	1 963 €
Noirmoutier-en-l'Île	107 888	5 284 €
CC de l'Île de Noirmoutier	7 056	346 €
<b>Total</b>	<b>233 072</b>	<b>11 416 €</b>

Données issues du tableau de répartition des dotations :

[http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/criteres\\_repartition.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/criteres_repartition.php)

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du Code des impositions sur les biens et services ;
- Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles de la fraction des quotas du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre aux autorités organisatrices de la mobilité ;
- Considérant les longueurs de voirie communales et intercommunales ;
- Considérant l'avis de la Commission « Finances, commande publique, ressources humaines et affaires générales » du 9 février 2026 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve la répartition de l'attribution au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance notifiée :

Nom de la commune	Longueur de voirie en mètres*	Répartition Communes / EPCI
Barbâtre	43 751	2 143 €
L'Épine	34 304	1 680 €
La Guérinière	40 073	1 963 €
Noirmoutier-en-l'Île	107 888	5 284 €
CC de l'Île de Noirmoutier	7 056	346 €
<b>Total</b>	<b>233 072</b>	<b>11 416 €</b>

- autorise le Président à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_011\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES - Subvention exceptionnelle à la SNSM**

Par courrier reçu le 4 février 2026, la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) de L'Herbaudière a sollicité la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

En effet, il est souhaité acquérir un drone marin afin de réaliser des missions de surveillance et de reconnaissance lors des opérations de sauvetage.

Cela facilitera également la coordination avec les autres services de secours et une meilleure réactivité face aux situations d'urgence.

Un drone marin permet d'atteindre l'homme à la mer, de lui apporter une aide à la flottaison et de le ramener à proximité du navire. Il est utilisable depuis un navire, un ponton ou une plage.

Le coût de ce matériel est de 9 351€ TTC.

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier souhaite soutenir la SNSM locale afin d'investir dans cet outil renforçant la sécurité des personnes en mer.

SLOW

**Après en avoir délibéré,**

- Considérant le courrier de demande de la SNSM ;
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire réuni le 12 février 2026 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- valide une subvention au titre de l'année 2026 à la SNSM de L'Herbaudière de 5 000 € pour l'acquisition d'un drone marin ;
- donne pouvoir au Président pour signer toute pièce à intervenir dans cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_012\_D\_FIN**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES - Attribution d'une bourse aux jeunes talents sportifs à Antimmes LEUDIERE**

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier soutient les jeunes sportifs locaux pour leur participation aux stages de haut niveau (en France ou à l'étranger), leur participation aux compétitions suite aux qualifications aux championnats de Région ou de Ligue, de France, d'Europe ou du Monde, les résultats sportifs obtenus au plus haut niveau (France – Europe - Monde).

Ce soutien se traduit par une bourse, pouvant aller jusqu'à 3 000 €, permettant de financer les dépenses du sportif liées aux compétitions, aux stages, aux entraînements et à l'achat de matériel sportif à titre individuel.

Elle peut être accordée 3 fois maximum à un même sportif, étant précisé qu'un délai de 2 ans devra être respecté entre deux demandes. Le nombre maximum de bénéficiaires est de 5 sur une année.

Les critères d'éligibilité sont au minimum :

- être domicilié ou licencié dans un club dont le siège social se situe sur l'Île de Noirmoutier,
- être affilié à une fédération sportive française,
- faire valoir ou viser des résultats sportifs de niveau national ou international,
- faire preuve d'une éthique sportive irréprochable,
- avoir entre 12 et 24 ans.

Par courrier reçu le 16 janvier 2026, Antimmes LEUDIERE, a fait part de son souhait de bénéficier du renouvellement de la bourse aux jeunes talents sportifs. Il a reçu cette bourse en avril 2023, à hauteur de 1 000 €.

Originaire de l'Île de Noirmoutier, Antimmes LEUDIERE, 22 ans, a débuté le Hockey sur roller en 2014 à l'école de roller Hockey de l'Île de Noirmoutier, puis intégré l'équipe de Pornichet.

En 2018, il devient gardien de but Hockey sur glace pour l'équipe des Corsaires de Nantes, catégorie « Elite meilleur niveau des moins de 17 ans ». En 2023, il intègre une équipe canadienne, lui permettant d'évoluer à un meilleur niveau que le plus haut niveau des moins de 20 ans français.

Il poursuit actuellement son projet sportif et universitaire au Canada, où il évolue en tant que joueur de hockey sur glace de haut niveau au sein d'un programme universitaire.

Ce parcours lui permet de concilier des études supérieures exigeantes avec une pratique sportive intensive, dans un environnement reconnu pour la qualité de sa formation et de son encadrement.

Sur le plan sportif, la saison précédente s'est révélée particulièrement encourageante. Son équipe a atteint les quarts de finale du championnat national américain, et à titre personnel, il a connu qu'une seule défaite sur l'ensemble de la saison lors des rencontres qu'il a disputées.

Cette dynamique positive se confirme cette année, puisque, à mi-saison, il n'a encore jamais perdu un match dans lequel il a débuté en tant que titulaire. Ces résultats témoignent de sa progression, de sa régularité et de son investissement quotidien dans ce projet.

Son objectif demeure inchangé : atteindre le plus haut niveau possible en hockey sur glace, avec l'ambition, à court terme, de pouvoir évoluer dans un championnat professionnel.

Il ne lui reste désormais qu'une seule année universitaire avant d'entrer pleinement dans cette phase décisive de son parcours et de tenter de décrocher un premier contrat professionnel. Le choix de poursuivre son développement à l'étranger s'inscrit pleinement dans cette logique, car il lui offre des conditions d'entraînement, de compétition et de progression particulièrement favorables.

Toutefois, le statut de *student-athlete* au Canada ne lui permet pas de percevoir de rémunération sportive. Les charges financières liées à ce projet restent importantes : équipement de hockey sur glace, déplacements, logement, frais de vie et de scolarité.

Dans ce contexte, le soutien de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier représente une aide déterminante pour lui permettre de poursuivre ce parcours dans de bonnes conditions et de rester pleinement concentré sur ses objectifs sportifs et académiques.

Le renouvellement de cette bourse constituerait pour lui un véritable levier de stabilité et de motivation, et lui permettrait de continuer à porter avec fierté les valeurs de l'Île de Noirmoutier à l'international, à travers son engagement sportif.

Comme relevé en 2023, Antimmes LEUDIERE ne remplit pas le critère d'affiliation à une fédération sportive française. Néanmoins, dans la mesure où le développement d'une carrière de haut niveau en hockey sur glace ne peut que passer par l'étranger, la Commission « Culture, Sport, Loisirs, Animations, et Partenariat avec les Associations », réunie le 22 janvier 2026, s'est prononcée favorablement sur cette demande et a proposé de lui attribuer une bourse de 1 000 €.

Il est proposé qu'un premier versement de 500 € intervienne à la signature de la convention, puis le solde sur production des résultats et photos qui pourront être utilisées par la collectivité.

Il est rappelé que, pour ce versement, une convention sera signée entre la collectivité et le bénéficiaire afin de préciser les engagements de chacune des parties.

#### **Après en avoir délibéré,**

- Vu le BP 2026 ;
- Vu la délibération en date du 11 juillet 2019 approuvant la mise en place d'une bourse aux jeunes talents sportifs
- Considérant le parcours sportif d'Antimmes LEUDIERE ;

- Vu l'avis de la Commission « Culture, Sport, Loisirs, Animations, et Partenariat avec les Associations », réunie le 22 janvier 2026 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve l'attribution d'une bourse aux jeunes talents sportifs au profit d'Antimmes LEUDIERE, à hauteur de 1 000 € au vu de son palmarès sportif, selon les modalités suivantes :
  - un premier versement de 500 € à la signature de la convention ;
  - le solde sur production des résultats et photos qui pourront être utilisées par la collectivité ;
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire, et notamment la convention à intervenir entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et le bénéficiaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_013\_D\_CLT**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Sylvie GUEGUEN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	17	0	17	17	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : ACTIONS CULTURELLES – Participation 2026 à l'Association « NOV ma radio »**

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI en vertu de l'article L.5211-3 du même code, selon lequel : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* » et également en vertu de l'article L.5212-16 du même code aux termes duquel : « *Le Président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L.2121-14 et L.2131-11* » ;

Il est rappelé que Madame Sylvie GUEGUEN et Monsieur Yan BALAT ont été désignés délégués pour siéger à « NOV ma radio ».

*Madame Sylvie GUEGUEN, Conseillère intéressée par la présente question, sort de séance.*

L'Association « NOV ma radio », soutenue par les trois Communautés de Communes adhérentes (Challans Gois Communauté, Océan Marais de Monts et la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier), anime depuis plus de 20 ans la radio locale couvrant la quasi-totalité du Nord-Ouest Vendée.

L'objectif est de fournir une information de proximité, mettre en lumière la dynamique de la vie locale du Nord-Ouest Vendée et proposer des programmes autour des problématiques citoyennes, sociales, solidaires, culturelles et écologiques. Elle relaie également les emplois proposés par France Travail et les chefs d'entreprise. Elle valorise les actions des associations, des collectivités, des artistes, des sportifs et des entreprises du territoire.

Toute l'année, elle propose des émissions et reportages consacrés aux acteurs du territoire, les Matins NOV,

les rendez-vous de Midi, des reportages de 3 minutes, les infos locales...

L'Association emploie 1 journaliste, 1 animateur, 1 responsable d'antenne en CDI et 2 professionnels en CDD. Des renforts d'été sont indispensables pour couvrir au mieux les événements du territoire. Un nouveau contrat de professionnalisation a démarré en octobre 2024.

Suite au déménagement de l'Association vers des nouveaux locaux, elle fait face à une augmentation du loyer, des charges de fonctionnement et des dépenses liées à l'aménagement technique du studio.

C'est pourquoi, elle sollicite une subvention supérieure aux années précédents, 21 200 € pour 2026. Les charges prévisionnelles de l'Association s'élèvent à 378 700 €, pour 326 050 € de produits. Une subvention de 59 700 € est requise auprès de Challans Gois Communauté et de 43 000 € auprès d'Océan Marais de Monts. Aux subventions d'exploitation (139 900 €), s'ajoutent au titre des recettes, 84 000 € de vente de produits finis, 100 000 € de dons, mécénat.

La Commission « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations », réunie le 22 janvier 2026, a examiné cette demande et a proposé d'y donner une suite favorable, à hauteur de 20 000 €.

Il est rappelé que, s'agissant davantage d'une adhésion que d'une subvention, le Conseil communautaire, réuni le 19 avril 2018, a proposé que ne soit désormais plus intégrée « NOV ma radio » au titre des subventions mais traitée séparément.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une convention d'objectifs sera signée entre la collectivité et l'association bénéficiaire afin de préciser les engagements de chacune des parties.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Budget primitif 2026 ;
- Considérant l'avis de la Commission « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations », réunie le 22 janvier 2026 ;

**le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'accorder un soutien financier de 20 000 € à l'Association « NOV ma radio » pour l'année 2026,
- de donner pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire et notamment la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier et l'Association « NOV ma radio » et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
 -----

**Délibération n° 2026\_014\_D\_CLT**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
 Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
 Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
 Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : ACTIONS CULTURELLES – Accueil résidence d'artistes naturalistes**

Il est indiqué au Conseil communautaire qu'il est proposé une manifestation commune associant la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, les communes de l'Île d'Yeu, de La Guérinière et de Noirmoutier en l'île via leurs musées.

La thématique proposée est celle d'artistes naturalistes. Hébergés une semaine chaque saison en résidence sur les territoires, ils en représenteraient les différentes composantes.

Chaque site des territoires exposerait les œuvres, tandis que des ateliers-rencontres avec les scolaires ponctueraient les séjours sur 2026 afin de les sensibiliser à la création artistique.

La sélection serait opérée sur candidature par les représentants des collectivités, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de l'Éducation Nationale et du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC).

Le budget estimatif du séjour de deux artistes serait de 1 000 € chacun par semaine, comprenant nourriture, forfait de création, transport.

Le budget total serait donc de 2 000 € pour deux artistes pour leur séjour, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 085-248500191-20260225-2026\_014\_D\_CLT-DE

SLO

**Après en avoir délibéré,**

- Considérant l'avis de la Commission « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations » lors de sa réunion du 18 septembre 2025 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide de valider le projet de résidence d'artistes naturalistes et le projet de convention entre les collectivités partenaires ;
- autorise le Président à signer la convention à intervenir dans cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
 -----

**Délibération n° 2026\_015\_D\_MAR**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
 Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
 Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Louis GIBIER, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	17	0	17	17	0	0

-----  
 Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : MARTROGER – Subvention 2026 à l'Association « Les Amis du Martroger » - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2026**

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI en vertu de l'article L.5211-3 du même code, selon lequel : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires » et également en vertu de l'article L.5212-16 du même code aux termes duquel : « Le Président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L.2121-14 et L.2131-11 » ;

Il est rappelé que Messieurs Dominique CHANTOIN et Louis GIBIER ont été désignés pour représenter la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Les Amis du Martroger ».

*Monsieur Louis GIBIER, Conseiller intéressé par la présente question, sort de séance.*

Le Conseil communautaire est informé que la convention à intervenir avec l'Association « Les Amis du Martroger » portant sur la mise à disposition du navire pour la réalisation du programme de navigation du Martroger III a été renouvelée pour l'année 2026.

Cette convention a pour but de fixer les conditions de mise en œuvre du programme de navigation du « Martroger III ».

Ce programme répond à plusieurs objectifs :

- réalisation d'actions pédagogiques et sociales autour de la voile traditionnelle auprès des jeunes,
- réalisation d'actions tournées vers les personnes qui ont besoin de solidarité,
- promotion de l'île de Noirmoutier et de ses hommes, de son patrimoine maritime, de son dynamisme économique et touristique autour de la construction navale en participant aux manifestations nautiques organisées sur l'île de Noirmoutier et à l'extérieur de l'île sur le littoral Atlantique,
- réalisation d'actions propres de promotion du territoire initiées par la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier ou sur proposition de l'association.

Cette convention précise les engagements de chacune des parties. La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier s'engage à verser à l'association une somme forfaitaire correspondant à la prise en charge des frais de l'association (dont la rémunération des skippers) pour la réalisation du programme de navigation, complétée par une subvention afin de participer aux frais de relations publiques. L'association prendra en charge les dépenses de fournitures et petits frais d'entretien qui seront remboursés en fin d'année sur présentation des justificatifs.

De son côté, l'association s'engage à fournir les équipages de bénévoles permettant la mise en œuvre du navire, qui seront encadrés par un skipper professionnel titulaire d'un brevet, à préparer le navire lors de l'accueil de visiteurs à bord et à réaliser les travaux d'entretien courants.

La Commission « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations », réunie le 22 janvier 2026, a pris connaissance des sorties envisagées par l'association pour 2026, poursuivant la mission de mise en œuvre du Martroger III avec les mêmes orientations :

- actions éducatives : Journées de découverte (en collaboration avec les CCAS, les Ecoles de voile, les Collèges, F.O.L.), Croisières Jeunes de 48h et 4 ou 5 jours ;
- actions destinées aux personnes en besoin de solidarité : Grand Largue, Régate des Oursons, Quatre-Vents, Grandir ensemble, Seniors, ... ;
- de participation aux manifestations nautiques et culturelles locales : Pieds dans l'eau à Barbâtre, NO Classic, Régates du Bois de la Chaise, fête du port de Morin, Fête de la Mer ;
- sorties à destination des adhérents des associations locales, des Elus et personnels des Communes ;
- la représentation et la promotion de l'île de Noirmoutier par la présence du Martroger aux événements du littoral atlantique: Vilaine en Fête, Voiles de tradition (Pornic), Sables d'Olonne, FIP (Charente, Ré, Oléron), Pont-Aven, Ile d'Yeu... ;
- la mise en valeur du Patrimoine maritime noirmoutrin : Journées du Patrimoine ;
- réalisation d'actions de promotion du territoire initiées par la Communauté de Communes.

L'association a renouvelé sa demande de subvention à hauteur de 18 400 € (17 000 € pour les skippers, 1 000 € pour l'entretien\* et 400 € pour les frais de relations publiques) au titre de l'année 2026.

Le budget prévisionnel est de 28 000 €. Les recettes sont complétées par la vente de produits finis (4 000 €), les cotisations (4 000 €), les dons (1 000 €) et des produits financiers (600 €).

Il est proposé, comme depuis 2020, de verser la subvention au fil des sorties, sur présentation de justificatifs.

Le budget de l'association pour l'exercice 2025 est déficitaire (- 1 324.78 €) : Total produits = 30 25.94 € / Total charges = 31 350.72 €.

En 2025, le nombre de journées de navigation réalisées a été de 64, réparties de la façon suivante :

- consacrées aux Jeunes (locales et croisière) : 15
- action sociale et solidarité : 12
- destinées aux Associations : 13
- déplacements à l'extérieur (représentation) : 21
- demandes de la Communauté de Communes : 3

sous la responsabilité d'un nouveau skipper professionnel et la participation de 58 équipiers adhérents bénévoles.

210 passagers et 24 jeunes sont montés à bord du Martroger, ce qui totalise 590 embarquements-jours au cours de cette dernière saison.

De plus, le Martroger III a participé à plusieurs manifestations culturelles et patrimoniales : Port en fête à Noirmoutier, Fête de la Mer à L'Herbaudière, Festival du Patrimoine et Journées Européennes du Patrimoine. 15 875 € ont été versés à l'association pour couvrir les frais de navigation.

Par ailleurs, les bénévoles des Amis du Martroger assurent l'entretien léger du navire, en lien avec le professionnel technique mandaté par la Communauté de Communes. Les séances d'entretien ont représenté 460h de travail assuré par un groupe d'adhérents bénévoles.

Il est indiqué qu'il est inscrit au BP 2026 de la Communauté de Communes une enveloppe de 26 170 € pour :

- les contrats de prestation de service : ..... 950 €
- l'entretien du bateau : ..... 14 000 €
- locations immobilières + l'électricité port : ..... 0 €
- locations mobilières : ..... 70 €
- prime d'assurances : ..... 4 850 €
- fourniture de petits équipements : ..... 3 000 €
- le carburant : ..... 2 300 €
- fournitures petits entretiens remboursées à l'association : ..... 1 000 €\*

Par ailleurs, en section d'investissement, sont prévus les travaux suivants :

Investissement 2026	
Remplacement du gréement dormant	20 000 €
Électronique de navigation	2 000 €
Reprise des pavois	1 280 €
Reprise bordage œuvres mortes	850 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 130 €</b>

Au vu de ces éléments, les membres de la Commission « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations », réunis le 22 janvier 2026, ont proposé l'attribution d'une subvention maximum de 17 400 € à l'Association « Les Amis du Martroger » sur présentation des justificatifs pour l'année 2026 afin de lui permettre de couvrir ses frais pour la réalisation du programme de navigation, à laquelle s'ajoute le remboursement de l'acquisition de petites fournitures à hauteur de 1 000 €\* sur présentation des justificatifs.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Budget primitif 2026 ;
- Vu la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Les Amis du Martroger » pour l'année 2026 signée le 15 décembre 2025 ;
- Vu l'avis de la Commission « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations », réunie le 22 janvier 2026 ;

**le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'approuver le programme prévisionnel de navigation 2026, tel que joint à la délibération,
- de verser à l'Association « Les Amis du Martroger » une participation financière à hauteur de 17 400 € maximum pour 2026, sur présentation des justificatifs, correspondant à la prise en charge des frais de l'association pour la réalisation du programme de navigation (17 000 €), des frais de relations publiques aux escales (400 €),
- de rembourser à l'association les dépenses de fournitures et les petits frais d'entretien engagés dans l'année à hauteur maximum de 1 000 €, sur présentation des justificatifs,
- de donner pouvoir au Président pour signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire, notamment l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2026, ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
 pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
 Président de la CC Ile de  
 Noirmoutier  
 27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

**Date de convocation : 19 février 2026**

**Délibération n° 2026\_016\_D\_ASS**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Sylvie GUEGUEN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	17	0	17	17	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : ASSOCIATIONS – Subvention 2026 à l'Association « Les Sciences et Nous »**

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI en vertu de l'article L.5211-3 du même code, selon lequel : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires » et également en vertu de l'article L.5212-16 du même code aux termes duquel : « Le Président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L.2121-14 et L.2131-11 » ;

Il est précisé que Madame Sylvie GUEGUEN a intégré le Conseil d'Administration de l'Association « Les Sciences et Nous » en janvier 2026.

*Madame Sylvie GUEGUEN, intéressée à ce dossier de demande de subvention, quitte la séance.*

L'association, qui a pour objectif de promouvoir les sciences auprès du grand public et des scolaires, organise depuis plus de 10 ans un festival annuel dédié à la découverte des sciences sous un angle ludique et accessible.

Pour sa 12<sup>ème</sup> édition, le festival, tout public, se tiendra du 24 au 28 octobre aux Salorges. Le sujet « Prédire le futur » abordera les thèmes ci-dessous, sous forme de conférences, de films suivis de débats, de tables rondes :

- Prédire la planète ;
- Prédire la santé ;
- Prédire l'énergie et l'économie ;
- Philosophie, limites et dérives de la prévision.

Des expositions et ateliers compléteront le programme.

Les entrées seront libres et gratuites.

Une quarantaine de bénévoles sera mobilisée pour cet évènement (communication, accueil et encadrement du

public, accueil des personnalités invitées).

L'édition 2025 a compté 2 500 participants.

Par ailleurs, l'association organisera un nouveau cycle de conférences scientifiques de janvier à avril sur les 4 communes :

- Le 30 janvier, à Barbâtre : « Vers un numérique durable : des solutions pour réduire l'impact réel de notre monde virtuel ».
- Le 13 février, à L'Épine : « Histoire de la recherche en médecine : par quels chemins passent les chercheurs et les malades pour contribuer aux progrès de la recherche médicale ? ».
- Le 6 mars, à La Guérinière : « Éoliennes en mer : Mythes et réalités environnementale et énergétique ».
- Le 21 avril, à Noirmoutier en l'île : « Les Fake News : le péril démocratique ».

Pour le festival, il est ainsi sollicité une subvention de 15 000 € auprès de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, et de 1 500 € auprès de la ville de Noirmoutier en l'île, pour un budget prévisionnel de 20 100 € (+ 39 000 € de contributions volontaires). Il est demandé une participation du FDVA (500 €). Les recettes seront complétées par les dons (1 000 €) et les cotisations (2 100 €).

Pour le cycle des conférences dans les quatre communes, il est demandé une subvention de 450 € auprès de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, correspondant à l'intégralité des dépenses du budget prévisionnel, soit des frais de déplacements/missions.

Considérant qu'au titre de ses compétences inscrites dans ses statuts, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier peut intervenir en soutien des actions culturelles, musicales et sportives sur l'Île de Noirmoutier : « Participation à l'organisation d'événements et de manifestations culturelles, musicales, et sportives organisés par des Associations et/ou des établissements scolaires » ;

Considérant le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier par l'Association « Les Sciences et Nous » ;

La Commission « In extenso » (composée des membres de la Commission intercommunale « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations », des quatre Maires ou de leur représentant, et des agents communaux et intercommunaux en charge de ces questions), réunie le 22 janvier 2026, a examiné cette demande et a proposé l'attribution d'une subvention de 12 000 €.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une convention d'objectifs sera signée entre la collectivité et l'association bénéficiaire afin de préciser les engagements de chacune des parties.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Budget primitif 2026 ;
- Considérant l'avis de la Commission « In extenso », réunie le 22 janvier 2026 ;

**le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'attribuer une subvention de 12 000 € au profit de l'Association « Les Sciences et Nous » au titre de l'année 2026 ;
- de donner pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire et notamment la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et l'Association « Les Sciences et Nous » et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Île de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_017\_D\_ASS**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : ASSOCIATIONS – Attribution des subventions aux associations culturelles, musicales et sportives pour l'année 2026**

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI en vertu de l'article L.5211-3 du même code, selon lequel : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* » et également en vertu de l'article L.5212-16 du même code aux termes duquel : « *Le Président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L.2121-14 et L.2131-11* » ;

Considérant qu'au titre de ses compétences inscrites dans ses statuts, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier peut intervenir en soutien des actions culturelles, musicales et sportives sur l'Île de Noirmoutier : « *Participation à l'organisation d'événements et de manifestations culturelles, musicales, et sportives organisés par des Associations et/ou des établissements scolaires* » ;

Considérant les dossiers de demandes de subventions déposés auprès de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, dont la date limite de dépôt était le 17 décembre 2025 ;

Les Commissions « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations » et « In extenso » (composée des membres de la Commission intercommunale « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations », des quatre Maires ou de leur représentant, et des agents communaux et intercommunaux en charge de ces questions), réunies le 22 janvier 2026, ont examiné ces demandes.

Un tableau récapitulatif des différentes sollicitations reçues est annexé à la délibération, reprenant les

subventions versées depuis 2019, les demandes des associations et les propositions des commissions pour l'année 2026. Une note de synthèse présentant les demandes de subventions et les projets portés par les associations est également jointe à la délibération.

Par ailleurs, il est rappelé que, pour chaque versement, une convention d'objectifs est signée entre la collectivité et l'association bénéficiaire afin de préciser les engagements de chacune des parties.

**Après en avoir délibéré,**

- Considérant les propositions des Commissions « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations » et « In extenso », du 22 janvier 2026 telles que présentées dans la note de synthèse annexée ;
- Vu le Budget primitif 2026 ;

**le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026 telles que présentées dans la note de synthèse et le tableau annexés à la délibération, dans la colonne intitulée « Propositions votées par l'Assemblée »,
- de donner pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire et notamment toutes les conventions d'objectifs à intervenir entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et les associations bénéficiaires de ces subventions et les éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**

-----  
**Délibération n° 2026\_018\_D\_ASS**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : ASSOCIATIONS – Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations nautiques pour l'année 2026**

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI en vertu de l'article L.5211-3 du même code, selon lequel : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires » et également en vertu de l'article L.5212-16 du même code aux termes duquel : « Le Président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L.2121-14 et L.2131-11 » ;

Considérant qu'au titre de ses compétences inscrites dans ses statuts, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier peut intervenir en soutien du développement et de la promotion du nautisme sur l'île de Noirmoutier : « Soutien à l'organisation de manifestations nautiques et soutien aux associations de l'île de Noirmoutier œuvrant dans ce domaine » ;

Considérant les dossiers de demande de subventions déposés auprès de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, dont la date limite de dépôt était le 17 décembre 2025 ;

Les Commissions « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations » et « In extenso » (composée des membres de la Commission intercommunale « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations », des quatre Maires ou de leur représentant, et des agents communaux et intercommunaux en charge de ces questions), réunies le 22 janvier 2026, ont examiné ces demandes.

Un tableau récapitulant les différentes sollicitations reçues est annexé à la délibération, reprenant les

subventions versées depuis 2019, les demandes et les propositions des Commissions pour l'année 2026. Une note de synthèse présentant les demandes de subventions et les projets portés pour l'organisation de manifestations nautiques est également jointe à la délibération.

Par ailleurs, il est rappelé que, pour chaque versement, une convention d'objectifs est signée entre la collectivité et la structure bénéficiaire afin de préciser les engagements de chacune des parties.

**Après en avoir délibéré,**

- Considérant les propositions des Commissions « Culture, Sport, Loisirs, Animations et Partenariat avec les Associations » et « In extenso » du 22 janvier 2026 telles que présentées dans la note de synthèse annexée ;
- Vu le Budget primitif 2026 ;

**le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'attribuer les subventions aux structures organisant des manifestations nautiques pour l'année 2026 telles que présentées dans la note de synthèse et le tableau annexés à la délibération, dans la colonne intitulée « Propositions votées par l'Assemblée »,
- de donner pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire et notamment toutes les conventions d'objectifs à intervenir entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et les structures bénéficiaires de ces subventions et les éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

**Date de convocation : 19 février 2026**

**Délibération n° 2026\_019\_D\_MER**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER – Travaux de sécurisation et de renforcement des perrés de La Guérinière (portion perré des Homardières et perré du Fier) - Attribution**

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier a lancé un marché pour les travaux de sécurisation et de renforcement des perrés de La Guérinière (portion perré des Homardières et perré du Fier) situés respectivement :

- Boulevard de l'Océan à La Guérinière ;
- Rue du Fier à La Guérinière.

Caractéristiques principales :

- Pour le perré des homardières constitué de trois zones A, B et C :
  - Les travaux préparatoires de nettoyage et de dépose des équipements.
  - La dépose des enrochements d'urgence correspondant aux interventions en 2016 et en 2023.
  - La dépose du muret de tête et la purge d'une partie du perré existant.
  - La réalisation d'un perré (opérations de remblaiement et de compactage) sur une longueur de 100 m.
  - La réalisation de deux zones structurelles de transition entre le nouveau perré et les zones existantes de part et d'autre de la zone de travaux.
  - La réalisation d'un parement en béton armé sur le nouveau perré d'une longueur de 100 m.
  - La réalisation d'un habillage en pierre sur le nouveau perré d'une longueur de 100 m.
  - Le confortement et le rejointoiement des zones de perrés existants laissés en places.
  - La mise en œuvre d'une butée en enrochement à des fins de dissipation de l'énergie de la houle et d'atténuation des franchissements sur une longueur de 30 m.
  - La reconstruction de deux escaliers.
  - La mise en œuvre d'un mur chasse mer sur une longueur de 130 m.
  - La reconstruction des systèmes de drainage des EP.
  - La réinstallation du mobilier urbain.

- Pour le perré du Fier :
  - Les travaux préparatoires de nettoyage, de confortement et le re jointoiment du perré sur une longueur de 60 m partant de la cale de l'Arée.
  - La mise en œuvre d'une butée en enrochement à des fins de dissipation de l'énergie de la houle et d'atténuation des franchissements sur une longueur de 60 m.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 3 décembre 2025 au JAL Ouest France 85 (via marches-securises.fr), sur la plateforme marches-securises.fr, le site de la Communauté de Communes de l'Île Noirmoutier. Cet avis a été publié dans l'édition du 5 décembre 2025 de OF, le 3 décembre 2025 sur la plateforme de dématérialisation et le site de la collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 16 janvier 2026 à 12 heures 30.

Cinquante et un (51) dossiers ont été retirés, via la plateforme « marches-securises.fr » dont 28 en mode anonyme. Zéro (0) entreprise s'est excusée de ne pouvoir fournir une offre. Trois (3) entreprises ont fait parvenir une offre électronique dans les délais.

Les critères de choix fixés dans les pièces du marché sont les suivants :

Valeur technique	50 %
Prix des prestations	40 %
Aspects environnementaux appliqués à la réalisation des travaux	10 %

L'analyse des offres, réalisée par la maîtrise d'œuvre, a fait ressortir le classement des offres après précisions / négociations ci-après :

Critères	Coeff.	ASA TP	Groupement ETCHART / MERCERON TP	Groupement TERELIAN / LEPINE TP
		Note	Note	Note
Valeur technique	50 %	32	38	49
Prix des prestations	40 %	35.91	40	35.56
Aspects environnementaux appliqués à la réalisation des travaux	10%	8	8	10
Total	100 %	75.91	86.00	94.56
Classement		3	2	1

Au vu de cette analyse, il est proposé au Conseil communautaire de retenir le groupement TERELIAN / LEPINE TP (offre négociée).


**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code de la Commande publique ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide de retenir l'offre du groupement TERELIAN / LEPINE TP. pour un montant négocié de 1 129 962.83 € HT,
- autorise le Président à signer le marché à intervenir et les pièces afférentes pour ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
 pour copie conforme, au registre sont les signatures.

  
 Fabien Gaborit  
 Président de la CC Ile de  
 Noirmoutier  
 27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_020\_D\_MZH**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : MARAIS ZONES HUMIDES – Aides à la filière salicole : modification des modalités d'attribution de l'aide à l'œillet communautaire pour la réhabilitation d'un marais salant sur l'Île de Noirmoutier – Approbation du règlement d'attribution de l'Aide à l'œillet**

Dans le cadre de sa politique de soutien à la profession salicole, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier attribue une aide financière, dite « Aide à l'œillet », aux entreprises salicoles s'engageant dans la réhabilitation d'un marais salant abandonné sur l'Île de Noirmoutier.

L'aide à l'œillet, financée par la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier depuis 2001 au titre des aides de minimis, vise à pérenniser la profession salicole, activité économique majeure pour le territoire, tout en participant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine local.

Le montant de l'aide est calculé à partir du nombre d'œillets salants après réhabilitation du marais. Les modalités d'attribution sont définies par un protocole d'accord établi entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et le saunier sollicitant l'aide financière.

SLOW

Lors de la réunion du 17 juillet 2025, la Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation : gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » a souhaité actualiser les modalités d'attribution de l'aide en proposant d'y apporter les modifications suivantes :

- ✓ Augmentation du montant de l'aide de 93 €/œillet à 111 €/œillet,
- ✓ Versement de l'aide en 2 termes (au lieu de 3 termes) :
  - Année N : 2/3 de l'aide (soit 74 €/œillet)
  - Année N + 2 : 1/3 de l'aide (soit 37 €/œillet)
- ✓ Augmentation du plafond du nombre d'œillets aidés de 45 à 50 œillets.

Le projet de règlement intégrant ces modifications a été validé par la Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation : gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » lors de la réunion du 20 novembre 2025.

Il est convenu que le versement de l'aide sera formalisé par une convention qui interviendra entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et chaque exploitant bénéficiaire.

#### **Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le règlement européen n° 2023/2831 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier « organisation de services pour l'accompagnement, le maintien et le développement des activités primaire sur le territoire, dans un objectif de durabilité, la promotion desdites activités et le versement d'aide aux entreprises agricoles »,
- Vu les avis de la Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation : gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » réunie les 17 juillet et 20 novembre 2025,

#### **le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- valide les propositions de modification des modalités d'attribution de l'aide à l'œillet communautaire, telles qu'énoncées précédemment,
- approuve le règlement d'attribution de l'aide, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire, notamment les conventions attributives de l'aide avec les exploitants salicoles.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

**Date de convocation : 19 février 2026**

**Délibération n° 2026\_021\_D\_MZH**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : MARAIS ZONES HUMIDES – Accord de Territoire Baie de Bourgneuf 2026-2028 : Programme de travaux et plan de financement prévisionnel**

L'Accord de Territoire Baie de Bourgneuf 2026-2028 est un outil technique et financier à caractère contractuel développé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Département de la Vendée et la Région des Pays de la Loire. L'Accord de Territoire Baie de Bourgneuf (2026-2028) vient succéder au Contrat Territorial Eau (2023-2025) décliné sur l'île de Noirmoutier, sous la supervision globale du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf.

Cet outil est ciblé sur des territoires prioritaires dont l'état des eaux doit être amélioré. L'accord de territoire s'inscrit dans une stratégie de territoire définie pour 6 ans (2023-2028) à l'échelle de la Baie de Bourgneuf. Ces contrats ont pour vocation d'associer des acteurs pour répondre aux enjeux de l'eau.

Pour rappel, la stratégie à l'échelle de la Baie de Bourgneuf (2023-2028) se décline en huit grands axes stratégiques :

- Axe stratégique n° 1 – Restaurer les milieux aquatiques
- Axe stratégique n° 2 – Améliorer la qualité de l'eau
- Axe stratégique n° 3 – Gérer de manière équilibrée et durable la ressource en eau
- Axe stratégique n° 4 – Préserver et valoriser la biodiversité
- Axe stratégique n° 5 – Lien Terre/Mer
- Axe stratégique n° 6 – Préserver les eaux et les milieux littoraux

Axe stratégique n° 7 – Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation  
Axe stratégique n° 8 – Animer, sensibiliser les acteurs du territoire

Les accords de territoires se déclinent en deux volets :

- Volet « milieux aquatiques » ;
- Volet « lutte contre les pollutions diffuses ».

Pour la période 2026-2028, seul le volet « milieux aquatiques » sera décliné sur le territoire insulaire.

Le programme d'actions et le plan de financement prévisionnel associé de l'Accord de Territoire 2026-2028 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier ont été présentés lors des Commissions « Transition énergétique et écologique, Mobilité et Éco-participation : Gestion des milieux aquatiques, Gestion et développement des marais, Agriculture et Alimentation, PCAEET » des 25 septembre et 18 décembre 2025 et sont détaillés dans le tableau ci-après.

Le montant global prévisionnel de l'Accord de Territoire Baie de Bourgneuf 2026-2028 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier s'élève à 264 000,00 € TTC.

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, en tant que chef de file, fera notamment le lien avec les partenaires financiers pour la coordination du contrat et mettra à disposition des maîtres d'ouvrages associés (ASA des 3 étiers...), les données SIG liées aux travaux.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026  
 Reçu en préfecture le 27/02/2026  
 Publié le 27 FEV. 2026  
 ID : 085-248500191-20260225-2026\_021\_D\_MZH-DE

Figure 1 : Programme d'actions et plan de financement de l'Accord de Territoire Baie de Bourgneuf 2026-2028 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier

Actions	Dimensionnement	2026		2027		2028		TOTAL		AELB		CDB5		Région PDL		Reste à charge MO	
		€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux moyen	Montant (€ TTC)
Acquisitions	8ha	25 000,00 €	30 000,00 €					25 000,00 €	30 000,00 €	70%	21 000,00 €					30%	9 000,00 €
Actualisation des règlements d'eau	1U					20 833,33 €	25 000,00 €	20 833,33 €	25 000,00 €	50%	12 500,00 €			30%	7 500,00 €	20%	5 000,00 €
Travaux de restauration ZH (actions biodiversité)	-	22 500,00 €	27 000,00 €			12 500,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €	42 000,00 €	25%	10 500,00 €	50%	17 500,00 €			33,33%	14 000,00 €
curage	1,3ha et 2000ml	8 333,33 €	10 000,00 €					20 833,33 €	25 000,00 €								
restauration/création de berges ou bassins en pente douce	300ml	6 666,67 €	8 000,00 €					6 666,67 €	8 000,00 €								
création d'îlots de nidification	8U	5 000,00 €	6 000,00 €					5 000,00 €	6 000,00 €								
pose de clôtures (mise en défens de scarpes)	300ml	2 500,00 €	3 000,00 €					2 500,00 €	3 000,00 €								
Ouvrages hydrauliques (vocation piscicole)	4U	8 333,33 €	10 000,00 €					8 333,33 €	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	30%	2 500,00 €			25%	2 500,00 €
Restauration / création de mares	20U					8 333,33 €	10 000,00 €	8 333,33 €	10 000,00 €	50%	5 000,00 €			30%	3 000,00 €	20%	2 000,00 €
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	20ha	16 666,67 €	20 000,00 €	16 666,67 €	20 000,00 €	16 666,67 €	20 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €			50%	25 000,00 €			58,33%	35 000,00 €
Suivis piscicoles	1U			16 666,67 €	20 000,00 €			16 666,67 €	20 000,00 €	50%	10 000,00 €			30%	6 000,00 €	20%	4 000,00 €
Suivis espèces exotiques envahissantes végétales	1U			3 333,33 €	4 000,00 €			3 333,33 €	4 000,00 €							100%	4 000,00 €
Animation (poste technicien)	3U (1U/an)	17 500,00 €	21 000,00 €	17 500,00 €	21 000,00 €	17 500,00 €	21 000,00 €	52 500,00 €	63 000,00 €	60%	37 800,00 €					40%	25 200,00 €
TOTAL	-	90 000,00 €	108 000,00 €	54 166,67 €	65 000,00 €	75 833,33 €	91 000,00 €	220 000,00 €	264 000,00 €	39%	101 800,00 €	17%	45 000,00 €	6%	16 500,00 €	38%	100 700,00 €

NB : Les taux de financement précisés dans le tableau ci-dessus pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Pays de la Loire et le Département de la Vendée sont des taux prévisionnels.

SLOW

**Après en avoir délibéré,**

- Considérant le programme d'actions (synthétisé ci-dessus) sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et la nécessité de réaliser les actions décrites précédemment ;
- Considérant la coordination de l'Accord de Territoire Baie de Bourgneuf 2026-2028 sur l'île de Noirmoutier par la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, en tant que chef de file ;
- Considérant les actions définies dans le programme d'actions de l'Accord de Territoire Baie de Bourgneuf 2026-2028 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier ;
- Considérant les avis favorables de la Commission « Transition énergétique et écologique, Mobilité et Éco-participation : Gestion des milieux aquatiques, Gestion et développement des marais, Agriculture et Alimentation, PCAEET » réunie le 25 septembre et le 18 décembre 2025 sur le programme d'actions et son plan de financement ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- confirme le rôle de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier en tant que chef de file de l'Accord de Territoire 2026-2028, sous la supervision globale du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf,
- décide de valider les actions portées par la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier dans le cadre de l'Accord de territoire Baie de Bourgneuf 2026-2028 telles que présentées dans le tableau précédent,
- approuve le budget prévisionnel total d'un montant de 264 000 € avec le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le tableau précédent,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

**Date de convocation : 19 février 2026**

**Délibération n° 2026\_022\_D\_ECO**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Patrice AUBERNON, Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Louis GIBIER, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	16	0	16	16	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Convention de partenariat financier 2026 avec l'Association Escale Nautique**

Conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI en vertu de l'article L 5211-3 du même code, selon lequel : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires » et également en vertu de l'article L 5212-16 du même code aux termes duquel : « Le Président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L. 2121-14 et L. 2131-11 » ;

Il est rappelé que Messieurs Dominique CHANTOIN, Louis GIBIER, Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET et Patrice AUBERNON siègent au Conseil d'Administration d'Escale nautique.  
Messieurs Louis GIBIER et Patrice AUBERNON, intéressés par ce dossier, sortent de séance.

**Présentation de l'association et objectifs :**

L'Association Escale Nautique - loi 1901 et créée depuis 2004 - a pour objectif de regrouper, coordonner et fédérer les différents professionnels concernés par le développement du nautisme sur l'île de Noirmoutier. Elle compte 30 adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (+ 5 nouvelles adhésions en 2025) et emploie 2 salariés dont 1 ETP recruté en novembre 2025. La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier conventionne avec Escale Nautique depuis sa création, de façon à soutenir financièrement son activité.

**Projet de déploiement du nautisme 2025/2035 :**

Lors de leur Assemblée Générale du 27 février 2025, Escale Nautique avait présenté les grandes lignes de leur projet de déploiement du nautisme pour 2025/2035 :

- L'organisation d'événements nautiques à caractère sportif et/ou patrimonial, festif.
- L'incitation aux pratiques nautiques et la formation aux techniques événementielles (arbitrage, mouillage).
- La valorisation de la promotion des bateaux du patrimoine maritime et une mise en valeur de l'île à l'occasion d'événements insulaires ou extérieurs.
- Le soutien de l'activité des professionnels de l'île et leurs filières.
- La mutualisation de la gestion administrative des associations.
- La promotion des actions des adhérents, le relais de leur communication.

- La visibilité du soutien au nautisme de la Communauté de Communes, à travers la marque d'Escale Nautique.

Bilan 2025 :

Escale Nautique a accueilli et accompagné une trentaine de manifestations et évènements en 2025 en lien avec les clubs de l'île ce qui représente un total de 60 jours de navigation et de mise à disposition de matériel sur l'année.

Le recrutement d'un permanent sur un poste « d'animateur du réseau nautisme » a été concrétisé en novembre 2025 pour assumer les missions d'animations et de coordination des actions et projets.

Dans le cadre de la convention 2025 signée, 117 225 € ont été versés à l'association sur les 120 000 € prévus, répartis comme suit :

- 48 000 € pour le fonctionnement général de l'association ;
- 50 000 € pour l'organisation des manifestations ;
- 17 225 € pour l'aide aux jeunes de - 25 ans à la pratique d'activités nautiques (501 séances facturées pour 72 jeunes pour 12 525 € versés) et les sorties scolaires sur O'Abandonado (10 sorties pour 4700 € versés. La dynamique de la voile scolaire s'est légèrement infléchie en 2025.
- 2 000 € pour la communication (matériels et équipements logotés « Escale Nautique Ile de Noirmoutier » et participation au Gliss et Van Show à Paris).

En parallèle, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier règle aussi directement la location du local sur le port de l'Herbaudière (12 880,60 € TTC annuel) et les deux anneaux portuaires à la SA du port (2 620 € TTC annuel).

Demande de soutien 2026 :

Pour l'année 2026, Escale Nautique, via son animatrice réseau nautisme, prévoit de développer notamment les actions suivantes :

- créer un vivier de bénévoles inter-associatif ;
- organiser une Journée Sécurité en liaison étroite avec la SNSM ;
- construire un dossier de recherche active de sponsorings et rechercher de nouvelles adhésions ;
- créer un nouvel évènement pour mettre en avant l'île.

Le soutien logistique aux évènements est également renouvelé sachant que :

- le secrétariat est assuré par un prestataire pour les formalités administratives et la chaîne d'inscription ;
- la mise à disposition du staff technique en mer est aussi assurée par des prestataires, salariés ou bénévoles ;
- le bateau comité de course (Hérius) et les semis rigides (Scapin 2 et semis rigides de location) sont mis à disposition.

Outre les trois grandes régates annuelles, Escale Nautique accompagne toute l'année les clubs via ce soutien logistique et administratif.

Pour porter cela, Escale Nautique sollicite une subvention de 140 000 € sur la base du budget prévisionnel présenté comme suit au dossier de demande :

<b>CHARGES</b>	Projet 2026
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>61 350,00 €</b>
Masse salariale	32 000,00 €
Matériel	15 500,00 €
Frais de gestion	1 700,00 €
Formation	1 000,00 €
Administration	11 150,00 €
<b>ACTIONS</b>	<b>85 650,00 €</b>
ACTION n°1 : Organisation des régates y compris secrétariat nouveaux évènements	48 000,00 €
ACTION n°2 : aide aux jeunes / activités nautiques Les Voiles de l'Epine, CNFSP, Hissez Haut y compris l'extension aux nouvelles pratiques	7 750,00 €
O 'Abandonado	23 800,00 €
ACTION n°3 : communication	4 700,00 €
<b>total dépenses</b>	<b>147 000,00 €</b>
<b>PRODUITS</b>	
subvention CDC **	140 000,00 €
subvention Fonctionnement CDC	54 350,00 €
Subvention action n° 1 : Organisation des régates et évènements nouveaux évènements	48 000,00 €
Subvention action n°2 : aides aux jeunes	7 750,00 €
Subvention action n° 3 : Communication	28 500,00 €
Adhésions cotisations	1 400,00 €
Sponsors et partenariat	3 000,00 €
parts sociales + facturations	2 000,00 €
<b>Total produits</b>	<b>147 000,00 €</b>

SLOW

Cette demande de subvention comprend :

- Les charges de fonctionnement général (54 350 €) : correspondant à la masse salariale hors régates estivales, l'entretien et la location de matériels, les frais de gestion, de formation et administratifs.
- L'organisation d'événements nautiques (55 750 €) : intégrant les charges des prestataires et salariés du staff technique et du secrétariat. Il est précisé que depuis 2016, Escale Nautique a délégué entièrement l'organisation technique et administrative des régates classiques estivales à la Société Inox et Câbles.
- Le soutien aux activités nautiques en faveur des jeunes (28 500 €) : intégrant l'aide pour les jeunes licenciés (23 800 €) et le soutien aux sorties scolaires sur le O'abandonado (4 700 €). S'agissant des jeunes licenciés, l'aide est fixée forfaitairement à 25 € par séance pour un nombre maximum de 25 séances par an à l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans licenciés aux clubs et écoles de voile (hormis juillet/août). En 2026, l'idée est d'étendre cette aide aux nouvelles glisses (Kite Surf, Foil...) afin d'insuffler une nouvelle dynamique.
- Des actions de communication (1 400 €) pour porter les actions de communication et mettre en avant la marque « Escale Nautique ».

Le Bureau communautaire réuni le 5 février 2026 propose une subvention maximale de 120 000 € pour l'année 2026.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le dossier de demande de subvention adressé par Escale Nautique,
- Considérant l'intérêt communautaire de soutenir l'association Escale Nautique et les actions prévues pour l'année 2026,
- Considérant l'avis du Bureau communautaire réuni le 5 février 2026,

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- valide une subvention au titre de l'année 2026 à l'Association Escale Nautique à hauteur de 120 000 € maximum ;
- donne pouvoir au Président pour signer toute pièce à intervenir dans cette affaire notamment la convention de partenariat financier et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

**Date de convocation : 19 février 2026**

**Délibération n° 2026\_023\_D\_ECO**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ZAE des Mandeliers / Bâtiment économique MT8 : mise en location de l'atelier n° 2**

Il est rappelé au Conseil communautaire que la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier est propriétaire depuis juin 2021 d'un local professionnel cadastré AN 64 sis 8 rue de Tranchard sur la Zone d'Activités Economique des Mandeliers à La Guérinière.

L'ensemble immobilier comprend un terrain de 2 890 m<sup>2</sup> sur lequel un local professionnel d'environ 900 m<sup>2</sup> est construit comprenant 3 parties :

- Atelier n°1 : 340 m<sup>2</sup> - actuellement loué ; disposant d'un terrain attenant d'environ 200 m<sup>2</sup>.
- Atelier n°2 : 210 m<sup>2</sup> - libre - stockage uniquement car non pourvu de bureaux et sanitaires et sans façade commerciale ; disposant d'un terrain attenant d'environ 500 m<sup>2</sup>.
- Atelier n°3 : 350 m<sup>2</sup> - libre - équipé de sanitaires et d'un bureau et disposant d'une façade commerciale ; sans terrain attenant.

Il est précisé que ce bien est classé en secteur UI au PLU, qui se caractérise en une zone destinée à l'accueil d'activités économiques : artisanales commerciales et industrielles, tertiaire ou de service ou nécessaire aux services publics. Aussi, le futur établissement accueilli ne doit pas être classé ERP (accueillant du public) ou ERT (+ de 20 salariés).

Considérant que l'atelier n° 2 est actuellement libre de toute occupation, le Conseil communautaire prend connaissance de la candidature de M. Théo VIAUD, paysagiste et gérant de l'EURL « entre 2 îles paysages » qui souhaite le louer.

SLOW

M. Théo VIAUD cherche un local de stockage pour entreposer son matériel à l'abri. Il n'y accueillera pas de public et emploie un salarié. Il accepte de prendre en charge une partie des travaux à savoir la création d'une ouverture et la création d'un cheminement en gravier pour accéder au local situé à l'arrière. La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier prend à sa charge la mise aux normes électriques du bâtiment.

S'agissant des modalités de location de ce bien, il est proposé de fixer le tarif de location à 750 € HT soit 900 € TTC (forfaits charges incluses), à l'exclusion des dépenses d'entretien et de réparations courantes du bâtiment et du foncier attenant, ainsi que des impôts, taxes et redevances liées à son usage ou à un service dont bénéficierait le locataire. Un bail commercial 3/6/9 est proposé.

La Commission « Attractivité du territoire, développement économique, tourisme, emploi et partenariat avec Escale Nautique » réunie le 11 décembre 2025 et le Bureau communautaire du 5 février 2026 ont émis un avis favorable sur ces conditions de location et sur la candidature de M. Théo VIAUD, paysagiste et gérant de l'EURL « entre 2 îles paysages ».

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions des articles L145-1 et R-145-35 du Code du Commerce ;
- Vu la demande de location faite par M. Théo VIAUD, paysagiste, gérant de l'EURL « entre 2 îles paysages » ;
- Considérant que cet ensemble immobilier est actuellement libre de toute occupation ;
- Considérant que ce local ne peut héberger d'établissement classé ERP ou ERT et que l'EURL de M. Théo VIAUD ne rentre pas dans l'une ou l'autre de ces catégories ;
- Considérant l'avis de la Commission « Attractivité du territoire, développement économique, tourisme, emploi et partenariat avec Escale Nautique » du 11 décembre 2025 ;
- Considérant l'avis du Bureau communautaire du 5 février 2026 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- valide la signature d'un bail commercial avec M. Théo VIAUD, paysagiste, gérant de l'EURL « entre 2 îles paysages » pour la location de l'atelier n° 2 d'une superficie de 210 m<sup>2</sup> de bâti sis 8 rue de Tranchard sur la Zone d'Activités Economique des Mandeliers à La Guérinière ;
- fixe le montant du loyer mensuel à 750 € HT soit 900 € TTC, charges incluses, à l'exclusion des dépenses d'entretien et de réparations courantes du bâtiment et du foncier attenant ainsi que des impôts, taxes et redevances liées à son usage ou à un service dont bénéficierait le locataire, à la charge du locataire ;
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire, et notamment le bail commercial à intervenir et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
 -----

**Délibération n° 2026\_024\_D\_OT**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
 Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
 Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
 Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : OFFICE DE TOURISME – Attribution d'un marché de réhabilitation et création de l'Office de Tourisme sis 24 rue du Boucaud à Noirmoutier-en-l'Île (14 lots)**

L'Île de Noirmoutier est une destination touristique reconnue sur la façade atlantique. Dans le cadre de la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne le « classement de Station de tourisme de la ville de Noirmoutier-en-l'Île », elle se doit de disposer d'un office de tourisme de catégorie 1 (la plus élevée). Cette structure doit disposer d'un Bureau d'Information Touristique (B.I.T.) permettant un très bon accueil des clientèles touristiques.

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a fait l'acquisition de l'établissement « Le NO » et a lancé un marché pour la réhabilitation et création de l'Office de Tourisme sis 24 rue du Boucaud à Noirmoutier-en-l'Île.

Les travaux sont décomposés en lots, selon la répartition suivante :

- Lot n°01 - Démolitions et gros œuvre
- Lot n°02 - Charpente bois
- Lot n°03 - Couverture métallique
- Lot n°04 - Ravalements (enduit)
- Lot n°05 - Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n°06 - Menuiseries intérieures
- Lot n°07 - Cloisons sèches et plafonds
- Lot n°08 - Chapes et revêtements céramiques
- Lot n°09 - Peinture et revêtements de sols souples

Lot n°10 - Monte-charge  
 Lot n°11 - Electricité  
 Lot n°12 - Plomberie sanitaire - chauffage - ventilation  
 Lot n°13 - Nettoyage  
 Lot n°14 - Agencements

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 25 novembre 2025 au JAL Ouest France 85 (via marches-securises.fr), sur la plateforme marches-securises.fr, le site de la Communauté de Communes de l'Île Noirmoutier. Cet avis a été publié dans l'édition du 29 novembre 2025 de OF, le 25 novembre 2025 sur la plateforme de dématérialisation et le site de la collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 6 janvier 2026 à 17 heures 30.

Cent-quarante-deux (142) dossiers ont été retirés, via la plateforme « marches-securises.fr » dont trente-six (36) en mode anonyme. Aucune (0) entreprise ne s'est excusée de ne pouvoir fournir une offre. Trente (30) entreprises ont fait parvenir une offre dans les délais.

Rappel des critères :

Critère d'attribution	Pondération
Valeur technique	60,00 %
Prix	40,00 %

Les plis ont été analysés par le groupement de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil communautaire prend connaissance des réponses reçues et des notes attribuées par critère après demandes de précisions / négociations.

Lot 1 : 2 offres

Critères	Coeff	MAURICE LEROY		GROUPEMENT RE-CYCL'AD ET BGCV	
		Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	7,00	4,20	6,00	3,60
Prix	40 %	10,00	4,00	8,63	3,45
Total	100 %	8,20		7,05	
Classement		1		2	

Lot 2 : 1 offre

Critères	Coeff	G. DIBOIS	
		Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	5,50	3,30
Prix	40 %	10,00	4,00
Total	100 %	7,30	
Classement		1	

Lot 3 : 1 offre

		SMAC	
Critères	Coeff	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	5,50	3,30
Prix	40 %	10,00	4,00
Total	100 %	7,30	
Classement		1	

Lot 4 : 1 offre

		VENDEE FACADE	
Critères	Coeff	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	8,00	4,80
Prix	40 %	10,00	4,00
Total	100 %	8,80	
Classement		1	

Lot 5 : 1 offre

		G. DIBOIS	
Critères	Coeff	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	5,50	3,30
Prix	40 %	10,00	4,00
Total	100 %	7,30	
Classement		1	

Lot 6 : 2 offres (avec la PSE)

		MAHE NICOLAS		G. DIBOIS	
Critères	Coeff	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	9,00	5,40	5,50	3,30
Prix	40 %	10,00	4,00	6,92	2,77
Total	100 %	9,40		6,07	
Classement		1		2	

Lot 7 : 4 offres (avec la variante imposée)

		GUIGNE		ISOLYA		FRADIN		BOSSARD	
Critères	Coeff	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	9,00	5,40	8,50	5,10	8,50	5,10	8,50	5,10
Prix	40 %	10,00	4,00	9,14	3,66	8,84	3,54	7,88	3,15
Total	100 %	9,40		8,76		8,64		8,25	
Classement		1		2		3		4	

## Lot 8 : 5 offres

		EVEILLARD		BARBEAU		GAUVRIT SAS		AUGEREAU CAR-RELAGES		LEFEVRE FACADES	
Critères	Coeff	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	9,00	5,40	9,00	5,40	7,00	4,20	6,50	3,90	4,50	2,70
Prix	40 %	10,00	4,00	9,39	3,76	9,35	3,74	8,21	3,29	7,28	2,91
Total	100 %	9,40		9,16		7,94		7,19		5,61	
Classement		1		2		3		4		5	

## Lot 9 : 5 offres

		LEFEVRE FACADES		LAIDIN		GAUVRIT JL		RICHARD ET GOURAUD		EKLA	
Critères	Coeff	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	5,00	3,00	9,00	5,40	9,00	5,40	8,50	5,10	9,00	5,40
Prix	40 %	10,00	4,00	9,63	3,85	8,25	3,30	8,23	3,29	8,03	3,21
Total	100 %	7,00		9,25		8,70		8,39		8,61	
Classement		5		1		2		4		3	

## Lot 10 : 2 offres

		CFA		CAURET ASCENSEURS	
Critères	Coeff	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	9,00	5,40	9,00	5,40
Prix	40 %	9,50	3,80	10,00	4,00
Total	100 %	9,20		9,40	
Classement		2		1	

## Lot 11 : 3 offres

		IECP		SEJOURNE		MENANT ELECTRICITE	
Critères	Coeff	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	6,50	3,90	9,00	5,40	8,00	4,80
Prix	40 %	10,00	4,00	8,14	3,25	7,79	3,12
Total	100 %	7,90		8,65		7,92	
Classement		3		1		2	

## Lot 12 : 1 offre

		MENANT ELECTRICITE	
Critères	Coeff	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	10,00	6,00
Prix	40 %	10,00	4,00
Total	100 %	10,00	
Classement		1	

Lot 13 : 2 offres

Critères	Coeff	NIL		VITRIPRO	
		Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	8,00	4,80	6,00	3,60
Prix	40 %	10,00	4,00	2,06	0,82
Total	100 %	8,80		4,42	
Classement		1		2	

Lot 14 : 3 offres

Critères	Coeff	MAHE NICOLAS		CNA DECOBOIS		ROCHEFORT MENUISERIE AGENCEMENT	
		Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée
Valeur technique	60 %	9,00	5,40	9,00	5,40	9,00	5,40
Prix	40 %	10,00	4,00	7,62	3,05	5,33	2,13
Total	100 %	9,40		8,45		7,53	
Classement		1		2		3	

Au regard des critères de jugement de l'offre et des éventuelles négociations, l'analyse conduit à identifier l'offre de :

- Lot 1 : MAURICE LEROY
- Lot 2 : G. DIBOIS
- Lot 3 : SMAC
- Lot 4 : VENDEE FACADE
- Lot 5 : G. DIBOIS
- Lot 6 : MAHE NICOLAS (avec la PSE)
- Lot 7 : GUIGNE (avec la variante imposée)
- Lot 8 : EVEILLARD
- Lot 9 : LAIDIN
- Lot 10 : CAURET ASCENSEURS
- Lot 11 : SEJOURNE
- Lot 12 : MENANT ELECTRICITE
- Lot 13 : NIL
- Lot 14 : MAHE NICOLAS

comme offre économiquement la plus avantageuse.

Le montant des offres reçues s'élève ainsi à 327 418,89 € HT, pour une estimation du maître d'œuvre de 362 500 € HT (sans PSE, ni variante), soit un écart de - 35 081,11 € HT (environ - 9.67 %).

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code de la Commande Publique ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide de retenir pour chacun des lots suivants les sociétés et les montants totaux comme suit :

Lot 01 : Démolitions et gros œuvre	MAURICE LEROY	39 900,43 € HT
Lot n°02 Charpente bois	G. DIBOIS	16 879,56 € HT
Lot n°03 Couverture métallique	SMAC	9 036,47 € HT
Lot n°04 Ravalements (enduit)	VENDEE FACADE	11 999,90 € HT
Lot n°05 Menuiseries extérieures aluminium	G. DIBOIS	22 759,98 € HT
Lot n°06 Menuiseries intérieures	MAHE NICOLAS (avec la PSE)	26 646,81 € HT
Lot n°07 Cloisons sèches et plafonds	GUIGNE (avec la variante imposée)	41 195,19 € HT

Lot n°08 Chapes et revêtements céramiques	EVEILLARD	12 221,36 € HT
Lot n°09 Peinture et revêtements de sols souples	LAIDIN	17 564,68 € HT
Lot n°10 Monte-charge	CAURET ASCENSEURS	18 900,00 € HT
Lot n°11 Electricité	SEJOURNE	41 892,64 € HT
Lot n°12 Plomberie sanitaire - chauffage - ventilation	MENANT ELECTRICITE	40 571,26 € HT
Lot n°13 Nettoyage	NIL	1 233,40 € HT
Lot n°14 Agencements	MAHE NICOLAS	26 617,21 € HT

- autorise le Président à signer les pièces relatives au marché et les pièces afférentes pour ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_025\_D\_URB**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : SCot/PLH/AMÉNAGEMENT - Approbation de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité (DPMEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Noirmoutier-en-l'Île**

Il est exposé au Conseil communautaire la justification de la procédure de Déclaration de Projet n° 1 devant emporter la mise en compatibilité du PLU de la Commune de Noirmoutier-en-l'Île, motivée par la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux sur une partie de la zone 2AUh des Fontenelles.

**Rappel du contexte et de la procédure**

En tant qu'EPCI compétent en matière de document d'urbanisme, le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a prescrit, par le biais d'un arrêté n° 2023\_343\_A\_URB en date du 29 novembre 2023, la procédure de déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du PLU de Noirmoutier-en-l'Île.

Les objectifs poursuivis par la procédure de déclaration de projet n° 1 répondent à une volonté communale de Noirmoutier-en-l'Île de lancer un projet de construction de logements dans le cadre du Programme Local d'Habitat (PLH) adopté le 9 juin 2022.

Ce projet d'intérêt général a pour but de créer des logements à l'année via la construction de logements locatifs sociaux sur une partie de la zone 2AUh des Fontenelles. Une ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh est donc nécessaire.

Une procédure de concertation préalable a été engagée par la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier par délibération du 5 septembre 2024 en vue de recueillir les observations du public sur le projet.

Il a été tiré bilan de cette concertation préalable par délibération du 18 décembre 2025.

L'autorité environnementale a rendu son avis sur le projet le 11 décembre 2025.

Une réunion d'examen conjoint des dispositions prises pour assurer la mise en compatibilité du PLU a eu lieu le 25 novembre 2025 avec les Personnes Publiques Associées. Cet examen conjoint a fait l'objet d'un procès-verbal, faisant ressortir des avis favorables ou des remarques mineures, sans incidence sur le contenu du dossier.

L'enquête publique s'est ensuite déroulée du 22 décembre 2025 au 23 janvier 2026 inclus. L'enquête publique a porté à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU.

Le projet a fait l'objet de deux observations au cours de l'enquête publique, interrogeant notamment sur le choix du secteur et son périmètre, ses modalités d'aménagement et la prise en compte du risque inondation pluviale.

Le 3 février 2026, le Commissaire Enquêteur a remis son rapport d'enquête publique et a émis un avis favorable sans réserve à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Noirmoutier-en-l'Île en vue de permettre la réalisation d'une opération de logements sur le secteur des Fontenelles.

En application de l'article R.153-15 du Code de l'Urbanisme, il appartient désormais au Conseil communautaire de se prononcer sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité.

#### **Motifs et considérations justifiant l'intérêt général du projet**

Aux termes de son rapport, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration d'intérêt général du projet considérant notamment que l'intérêt du projet est avéré au regard de l'article L.300-6-1 du Code de l'Urbanisme, compte tenu des besoins en logements permanents à l'échelle de l'île de Noirmoutier et de la commune et de la rareté du foncier disponible pour produire du logement permanent en cohérence avec les orientations du PLH en vigueur.

#### **Enquête Publique- Observations du Public – Proposition de mise en compatibilité modifiée**

En application de l'article L.153-58 du Code de l'Urbanisme, des adaptations peuvent être apportées au dossier de mise en compatibilité, notamment pour tenir compte des observations du public durant l'enquête publique, avant approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité par l'organe délibérant. Les modifications apportées portent sur la consolidation de la notice de présentation.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et dans la mairie de Noirmoutier. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera téléversée sur le Géoportail de l'urbanisme.

#### **Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 104-3, R 104-33, L153-54 à L153-59 et R153-15 ;
- Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants ;
- Vu la compétence de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier en matière de document d'urbanisme depuis le 1er juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 2023\_343\_A\_URB en date du 29 novembre 2023 engageant la procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 5 septembre 2024 ayant prescrit les modalités de la concertation ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 dressant le bilan de la concertation ;
- Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale des Pays de la Loire (MRAe) sur l'évaluation environnementale de la procédure n° PDL-005446 / A PP du 11 décembre 2025 ;
- Vu l'examen conjoint du projet avec les Personnes Publiques Associées en date du 25 novembre 2025 ayant fait l'objet d'un procès-verbal ;
- Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 31 octobre 2025 désignant Monsieur Jean-Yves Albert en tant que Commissaire Enquêteur ;
- Vu l'arrêté n° 2025\_330\_A\_URB de Monsieur le Président relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU ;
- Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 3 février 2026 ;

- Vu l'avis de la Commune de Noirmoutier-en-l'Île pris par délibération en date du 12 février 2026 ;
- Vu le projet de DPMEC n° 1 annexé à la présente délibération ;
- Vu les motifs et considérations rappelés supra ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide de reconnaître le caractère d'intérêt général du projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh des Fontenelles en vue d'y réaliser une opération de logements locatifs sociaux et la nécessité de mettre en compatibilité le PLH de Noirmoutier en l'Île ;
- adopte en conséquence, la présente déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité n°1 du PLU de Noirmoutier-en-l'Île conformément au dossier modifié après enquête publique tel qu'il figure dans l'annexe jointe à la présente délibération pour tenir compte pour tenir compte des observations du public ;
- autorise le Président à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette procédure.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
 -----

**Délibération n° 2026\_026\_D\_URB**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
 Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
 Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
 Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : SCOT/PLH/AMÉNAGEMENT – Attribution d'un marché de démolition, désamiantage et construction de 6 logements à Noirmoutier en l'île (14 lots)**

La problématique du logement est particulièrement prégnante sur le territoire de l'île de Noirmoutier et a des conséquences notables, notamment en termes d'emploi et de recrutement. Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en Conseil communautaire le 9 juin 2022, le confirme. Face à ce constat, le PLH prévoit un programme d'actions complet et notamment une action 3.1 « Organiser et développer le parc public » dont l'un des objectifs est de renforcer les projets d'habitat d'intérêts publics.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier a acquis la parcelle bâtie située au 43 avenue Joseph Pineau à Noirmoutier-en-l'île en 2024. Après études, il a été décidé de démolir le bien existant pour reconstruire 6 logements à l'année sur la parcelle.

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier a lancé un marché pour de démolition, désamiantage et construction de 6 logements à Noirmoutier en l'île.

Les travaux sont décomposés en lots, selon la répartition suivante :

1	Désamiantage / Déplombage
2	Démolition – VRD – Espaces verts
3	Fondations spéciales
4	Gros œuvre
5	Ravalement

6	Charpente bois – Plancher bois – Platelage bois
7	Couverture Tuiles – Zinguerie
8	Menuiseries extérieures
9	Menuiseries intérieures bois
10	Cloisons sèches – Plafonds – Isolation
11	Carrelage – faïence
12	Peinture
13	Électricité
14	Chauffage - Ventilation – Plomberie – Sanitaires (CVPS)

Pour information, le lot 2 fait l'objet d'intégration de clauses d'insertion en faveur de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières à hauteur de 70 heures dans l'exécution et sur la durée du marché.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 8 décembre 2025 au JAL Ouest France 85 (via marches-securises.fr), sur la plateforme marches-securises.fr, le site de la Communauté de Communes de l'Île Noirmoutier. Cet avis a été publié dans l'édition du 11 décembre 2025 de OF, le 8 décembre 2025 sur la plateforme de dématérialisation et le site de la collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 16 janvier 2026 à 17 heures 30.

Cent-trente-et-un (131) dossiers ont été retirés, via la plateforme « marches-securises.fr » dont trente-et-un (31) en mode anonyme. Aucune (0) entreprise ne s'est excusée de ne pouvoir fournir une offre. Trente-trois (33) entreprises ont fait parvenir une offre dont 1 hors délai.

Rappel des critères :

Critère d'attribution	Pondération
Valeur technique	60,00%
Prix	40,00%

Les plis ont été analysés par le groupement de maîtrise d'œuvre.

Il s'avère que le lot 9 a été déclaré infructueux car aucune offre (absence d'offre) n'a été transmise pour ce lot. Une nouvelle consultation sera lancée.

Le Conseil communautaire prend connaissance des réponses reçues et des notes attribuées par critère après demandes de précisions / négociations éventuelles.

Lot 1 : 10 offres

		ARALIA	CYCLONE	DFD OUEST	HDESAMIANTAGE	DEMCOH
Critères	Coeff	Note	Note	Note	Note	Note
Valeur technique	60 %	60.00	60.00	55.00	45.00	50.00
Prix	40 %	28.68	25.18	30.80	34.78	37.13
Total	100 %	88.68	85.18	85.80	79.78	87.13
Classement		4	8	7	9	5

		WATT DESAMIANTAGE	SADAC CONSTRUCTIONS	CTCV TP	C3D	MURAIL ETAP
Critères	Coeff	Note	Note	Note	Note	Note
Valeur technique	60 %	60.00	60.00	57.50	60.00	60.00
Prix	40 %	31.82	18.99	40.00	33.35	26.98
Total	100 %	91.82	78.99	97.50	93.35	86.98
Classement		3	10	1	2	6

Lot 2 : 4 offres (sans PSE)

		Groupement CHARIER TP SUD et CHARIER TDD	CTCV TP	MURAIL ETAP	ATPO
Critères	Coeff	Note	Note	Note	Note
Valeur technique	60 %	60.00	55.00	57.50	0.00
Prix	40 %	36.96	37.42	39.03	40.00
Total	100 %	96.96	92.42	96.53	40.00
Classement		1	3	2	4

Lot 3 : 1 offre (avec la variante)

		TECHNO PIEUX OUEST
Critères	Coeff	Note
Valeur technique	60 %	35.00
Prix	40 %	40.00
Total	100 %	75.00
Classement		1

Lot 4 : 2 offres

		Groupement FOUASSON / MATHE	FOUQUET CONSTRUCTION
Critères	Coeff	Note	Note
Valeur technique	60 %	47.50	50.00
Prix	40 %	39.84	40.00
Total	100 %	87.34	90.00
Classement		2	1

Lot 5 : 1 offre

		Groupement FOUASSON / MATHE
Critères	Coeff	Note
Valeur technique	60 %	47.50
Prix	40 %	40.00
Total	100 %	87.50
Classement		1

Lot 6 : 1 offre (sans la variante)

		CBL CHARPENTE
Critères	Coeff	Note
Valeur technique	60 %	60.00
Prix	40 %	40.00
Total	100 %	100.00
Classement		1

Lot 7 : 2 offres

		LEROY & FILS	MATHE CONSTRUCTION
Critères	Coeff	Note	Note
Valeur technique	60 %	60.00	35.00
Prix	40 %	28.75	40.00
Total	100 %	88.75	75.00
Classement		1	2

## Lot 8 : 1 offre

		LMNO
Critères	Coeff	Note
Valeur technique	60 %	57.50
Prix	40 %	40.00
Total	100 %	97.50
Classement		1

## Lot 10 : 3 offres (sans la variante)

		FRADIN	GUIGNE	ISOLYA
Critères	Coeff	Note	Note	Note
Valeur technique	60 %	47.50	45.00	35.00
Prix	40 %	40.00	38.64	34.48
Total	100 %	87.50	83.64	69.48
Classement		1	2	3

## Lot 11 : 3 offres

		BARBEAU	GAUVRIT	AUGEREAU CARRELAGES
Critères	Coeff	Note	Note	Note
Valeur technique	60 %	60.00	60.00	60.00
Prix	40 %	38.23	40.00	32.44
Total	100 %	98.23	100	92.44
Classement		2	1	3

## Lot 12 : 4 offres (sans la variante)

		LADIN	MARTINEAU	AUCHER	GAUVRIT JEAN-LUC
Critères	Coeff	Note	Note	Note	Note
Valeur technique	60 %	55.00	60.00	40.00	60.00
Prix	40 %	36.60	37.39	35.10	40.00
Total	100 %	91.60	97.39	75.10	100.00
Classement		3	2	4	1

## Lot 13 : 2 offres (et 1 hors délai)

		ELECTROMECA SERVICE	MENANT ELECTRICITE
Critères	Coeff	Note	Note
Valeur technique	60 %	48.00	54.00
Prix	40 %	40.00	30.52
Total	100 %	88.00	84.52
Classement		1	2

## Lot 14 : 2 offres

		GAUTIER CARRE	MENANT ELECTRICITE
Critères	Coeff	Note	Note
Valeur technique	60 %	39.25	40.00
Prix	40 %	39.70	46.00
Total	100 %	78.95	86.00
Classement		2	1

Au regard des critères de jugement de l'offre et des éventuelles négociations, l'analyse conduit à identifier les offres de :

- Lot 1 : CTCV TP
- Lot 2 : GROUPEMENT CHARIER TP SUD - CHARIER TDD (base sans PSE)
- Lot 3 : TECHNO PIEUX OUEST (avec la variante)
- Lot 4 : FOUQUET CONSTRUCTION
- Lot 5 : GROUPEMENT FOUASSON-MATHE
- Lot 6 : CBL CHARPENTE (sans la variante)
- Lot 7 : LEROY MAURICE ET FILS
- Lot 8 : LMNO
- Lot 10 : FRADIN (sans la variante)
- Lot 11 : GAUVRIT
- Lot 12 : GAUVRIT JEAN-LUC (sans la variante)
- Lot 13 : ELECTROMECA SERVICE
- Lot 14 : MENANT ELECTRICITE

comme offre économiquement les plus avantageuses.

Le montant des offres reçues s'élève ainsi à 1 370 247.66 € HT, pour une estimation du maître d'œuvre de 1 370 352.00 € HT (hors lot 9), soit un écart de - 104.34 € HT (environ - 0.01 %).

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code de la Commande Publique ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide de retenir pour chacun des lots suivants les sociétés et les montants totaux comme suit :

Lot 01 Désamiantage / Déplombage	CTCV TP	19 998.13 € HT
Lot 02 Démolition – VRD – ESPACES VERTS	GROUPEMENT CHARIER TP SUD - CHARIER TDD	145 133.54€ HT (base sans PSE)
Lot n°03 Fondations spéciales	TECHNO PIEUX OUEST	57 621.46 € HT (avec la variante)
Lot n°04 Gros œuvre	FOUQUET CONSTRUCTION	419 215.47 € HT
Lot n°05 Ravalement	GROUPEMENT FOUASSON-MATHE	136 201.03 € HT
Lot n°06 Charpente Bois – Plancher bois – Platelage bois	CBL CHARPENTE	83 707.13 € HT (sans la variante)
Lot n°07 Couverture Tuiles – Zinguerie	LEROY MAURICE ET FILS	74 315.28 € HT
Lot n°08 Menuiseries Extérieures	LMNO	134 339.00 € HT
Lot n°09 Menuiseries Intérieures Bois	INFRUCTUEUX	
Lot n°10 Cloisons Sèches – Plafonds – Isolation	FRADIN	50 300.00 € HT (sans la variante)
Lot n°11 Carrelage – Faïence	GAUVRIT	20 522.86 € HT
Lot n°12 Peinture	GAUVRIT JEAN-LUC	43 000.00 € HT (sans la variante)
Lot n°13 Électricité	ELECTROMECA SERVICE	46 481.61 € HT
Lot n°14 Chauffage - Ventilation – Plomberie – Sanitaires (CVPS)	MENANT ELECTRICITE	139 412.15 € HT

- autorise le Président à signer les pièces relatives au marché et les pièces afférentes pour ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
 pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
 Président de la CC Ile de  
 Noirmoutier  
 27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**

-----  
**Délibération n° 2026\_027\_D\_AST**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
 Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
 Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
 Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : ASSAINISSEMENT - Avenant n° 3 au contrat de Concession de Service Public du service d'assainissement collectif**

Il est rappelé au Conseil communautaire qu'un contrat de Concession de Service Public du service d'assainissement collectif a été conclu avec SAUR France, concessionnaire du contrat, signé en date du 27 avril 2022 pour une durée de 12 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2034.

Une proposition d'avenant n° 3 au contrat de concession a été présentée en Commission "Déchets, Espace Public et Assainissement" en date du 19 décembre 2025. Cette proposition d'avenant a également été examinée et validée par le Cabinet Espélia, titulaire d'une mission d'assistance-conseil pluriannuelle au suivi de gestion du service public d'assainissement collectif.

L'objet de l'avenant porte sur plusieurs points :

**Point n°1 : réduction du nombre d'analyses dans le cadre de l'auto-contrôle – step Salaisière**

Suite à l'augmentation de la charge organique en entrée de la station d'épuration de la Salaisière (> 50 000 EH), le nombre d'analyses d'autosurveillance imposé par les services de l'état avait fortement augmenté afin de respecter les dispositions de l'arrêté du 21 Juillet 2015. Le concessionnaire était dans l'obligation de réaliser 104 bilans au lieu des 52 prévus à l'origine. Ce renforcement de l'autosurveillance est maintenant caduc car sur deux années consécutives, il n'a pas été constaté de dépassement de la charge organique du seuil de 50 000 EH. Cet avenant abroge l'avenant précédant sur ce point pour les années restantes du contrat.

Cela correspond à une moins-value annuelle de 6 602 € (valeur de base à la signature du contrat).

SLOW

### **Point n°2 : nouveaux postes de refoulement mis en place**

La collectivité a étendu le réseau d'assainissement des eaux usées dans le secteur de la Nouvelle Brille à La Guérinière, nécessitant la mise en place de deux nouveaux postes de refoulement. Ces équipements nécessitent une maintenance de la part du concessionnaire ainsi que du renouvellement de matériel.

Cela génère une plus-value annuelle de 3 518,66 € (valeur de base à la signature du contrat).

### **Point n°3 : stockage – évacuation – traitement des boues dites « covid » provenant de la lagune n° 1 step Salaisière**

Suite au curage de la lagune n°1 et afin de respecter les contraintes réglementaires sur l'hygiénisation des boues dites « covid », un fonds d'évacuation des boues avait été créé afin de prendre en charge leur retraitement après leur stockage en géotubes. Ce fonds n'a pas été consommé dans son intégralité en raison d'un tonnage évacué finalement moins élevé que celui prévu initialement lors de l'établissement du fonds.

Cela correspond à une moins-value annuelle de 10 946,43 € (valeur de base à la signature du contrat), générée grâce à cette opération.

### **Bilan financier :**

En prenant en compte l'ensemble des points évoqués ci-dessus, l'avenant n° 3 permet de générer une moins-value annuelle de 14 029,77 € (valeur de base à la signature du contrat). Il est proposé de conserver ce montant en fond de travaux afin d'engager des opérations d'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement.

L'ensemble de ces points n'ont pas d'impact financier sur la part Assainissement du concessionnaire sur la facture d'eau.

Ces montants sont en valeur de base à la signature du contrat. La formule de révision qui leur est applicable est celle de l'article 59.3 du contrat initial.

Par ailleurs, dans l'avenant n° 3 sont également évoquées les problématiques de gestion de la step de la Salaisière au cours de l'été 2025. Or ces non-conformités sont liées à la vétusté des ouvrages et non à un défaut de l'exploitant. Il est donc nécessaire de faire apparaître cet état de fait dans l'avenant pour qu'il ne soit pas pénalisé financièrement.

### **Après en avoir délibéré,**

- Vu le contrat de Concession de Service Public du service d'assainissement collectif qui a été conclu avec SAUR France, délégataire du contrat, signé en date du 27 avril 2022 pour une durée de 12 ans,
- Considérant la proposition d'avenant n° 3 portant sur la modification du périmètre de concession, présentée ci-dessus et ci-joint, nécessaire au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif,
- Considérant la présentation faite en Commission "Déchets, Espace Public et Assainissement" en date du 19 décembre 2025,

### **le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve l'avenant n° 3 au contrat de Concession de Service Public de l'assainissement collectif, portant sur la modification du périmètre concession tel que présenté ci-dessus et ci-joint,
- prend acte qu'il n'y aura pas d'impact financier sur la part Assainissement du concessionnaire sur la facture d'eau,
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_028\_D\_OM**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS – Accord-cadre collecte des points d'apport volontaire – Avenant n° 1**

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire qu'un accord-cadre pour la collecte des points d'apports volontaires a été notifié le 12 novembre 2024 à l'entreprise Coved et comprend :

- collecte régulière des colonnes aériennes ;
- collecte exceptionnelle pour les containers enterrés ;

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'environ 2 ans à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2026 puis reconductible expressément 2 fois 12 mois soit une échéance ultime au 31 décembre 2028.

Période	Maximum HT
1-Période ferme (de la notification au 31/12/2026)	340 000,00 €
2-Reconduction 1 (du 1/01/2027 au 31/12/2027)	170 000,00 €
3-Reconduction 2 (du 1/01/2028 au 31/12/2028)	170 000,00 €

La collecte des containers enterrés est réalisée en régie par le service de gestion des déchets. Dans l'accord-cadre avec l'entreprise Coved, il est prévu une prestation au bordereau des prix pour de la collecte exceptionnelle des containers enterrés, en cas de besoin pour du renfort.

SLOW

En 2025, la régie n'a pas pu effectuer en total autonomie la collecte des containers enterrés pour des raisons de ressources humaines manquantes et des soucis techniques sur les véhicules de collectes.

Ainsi, l'entreprise Coved a été sollicitée très régulièrement pour pallier les besoins de la collectivité.  
En 2025, le montant des dépenses totales a été de 193 000 € HT.

Si on considère une dépense identique pour 2026, le montant total serait de 386 000 € HT. Il est donc nécessaire de revoir le montant maximum de la période ferme de cet accord-cadre.

Le maximum de l'accord-cadre sur la période initiale étant de 340 000,00 € HT, il est proposé d'augmenter cette somme de 50 000 € HT de manière à couvrir les dépenses pour les éventuels besoins de 2026.

Cet avenant n° 1 correspond à une plus-value de 50 000 € HT (soit une augmentation de 14.70 %) portant le maximum de l'accord-cadre de la période ferme à 390 000 € HT.

L'avenant bouleverse l'économie de l'accord-cadre. Les clauses de l'accord-cadre initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Les prix unitaires du bordereau des prix unitaires restent inchangés (hors révision).

**Après en avoir délibéré,**

- Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 18 février 2026 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve l'avenant n° 1 ; le montant maximum de la période ferme passe de 340 000,00 € HT à 390 000,00 € HT ;
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la suite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_029\_D\_ENV**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Projet Alimentaire Territorial : adhésion à la Fédération Des Moulins de France (FDMF)**

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a fait l'acquisition du Moulin de la Plaine sur la Commune de Barbâtre, dans l'objectif de le remettre en service et relocaliser une filière blé-farine-pain.

La Fédération Des Moulins de France (FDMF) regroupe des associations indépendantes, elles aussi, régies par la loi de 1901, dont l'objet principal est l'étude, la sauvegarde, la défense, la restauration, la valorisation, la pérennité des moulins à vent, à eau, à manège, des éoliennes et tous les biens meubles et immeubles liés à leurs animations.

L'association a pour objet de :

- constituer un réseau de compétences, de savoir-faire et de conseillers pour étudier, réhabiliter, faire connaître, animer le patrimoine moulins,
- accompagner et aider les associations de sauvegarde de moulins et les propriétaires publics ou privés dans leur projet de rénovation et d'animation,
- intervenir auprès des pouvoirs publics, ministères chargés de la Culture, de l'Environnement, du Tourisme, de l'Équipement, de l'Industrie et de l'Agriculture pour apporter les connaissances et savoir-faire qu'offre le réseau associatif dans des projets d'intérêts patrimoniaux et chaque fois que le patrimoine moulin sera concerné et devra être protégé, remis en état de fonctionnement et animé,
- réaliser ou faire réaliser des recherches autour des moulins,
- collecter des mécanismes et objets dans le but de les réinstaller dans un site dépourvu ou de constituer

- un musée,
- constituer un fonds documentaire sur les moulins,
  - sauvegarder les savoir-faire, organiser des stages de formation en France ou à l'étranger,
  - publier des ouvrages,
  - encourager la publication et faire la promotion de tout ouvrage concernant les moulins,
  - faire la promotion des productions des moulins,
  - assurer la représentation de la Fédération dans toutes les instances nationales et internationales en rapport avec son objet,
  - organiser des actions de communication autour du patrimoine moulin en direction du public : Journée Nationale des Moulins, rencontres, conférences, expositions, mallettes pédagogiques, voyages d'études en France ou à l'étranger, prix, récompenses, et concours,
  - susciter la création d'associations locales et départementales,
  - susciter la création d'une Fédération Européenne de sauvegarde des Moulins,
  - mettre en œuvre tout moyen qui permettra la sauvegarde des moulins et du patrimoine qu'ils constituent, en contribuant au développement durable, dans l'intérêt général, avec des retombées touristiques et économiques. Pour ce faire, la Fédération prend toutes les mesures nécessaires pour acquérir les connaissances juridiques et fiscales pouvant protéger la vie et la pérennité des moulins. La Fédération peut demander le concours de toutes personnes, professions ou associations et faire profiter des connaissances acquises à toute la communauté du territoire national.

Le groupe projet « Moulin de la Plaine », réuni le 8 décembre 2025, a été informé de l'existence de cette association et a perçu les nombreuses connaissances que les membres du réseau peuvent apporter pour garantir la réussite du projet.

L'adhésion à cette association peut permettre de s'appuyer sur un réseau, de participer à des journées techniques et de disposer de ressources.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à l'association Fédération Des Moulins de France. Le montant de l'adhésion annuelle est de 70 €. Il comprend un abonnement annuel à la revue « Le Monde des Moulins » (4 numéros trimestriels).

**Après en avoir délibéré,**

- Considérant le Projet Alimentaire Territorial de l'île de Noirmoutier,
- Considérant la volonté des élus d'engager sur le territoire des actions concrètes sur la thématique de l'alimentation et de l'agriculture,
- Considérant le projet de réhabilitation du Moulin de la Plaine,

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve l'adhésion à la Fédération Des Moulins de France à compter de l'année 2026,
- approuve le montant de la cotisation annuelle,
- donne pouvoir au Président pour signer les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

**Date de convocation : 19 février 2026**

**Délibération n° 2026\_030\_D\_ENV**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Projet Alimentaire Territorial : adhésion à l'Association Vendéenne des Amis des Moulins (AVAM)**

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a fait l'acquisition du Moulin de la Plaine dans l'objectif de le remettre en service et relocaliser une filière blé-farine-pain.

L'Association Vendéenne des Amis des Moulins (AVAM) a pour objectifs :

- L'étude, la sauvegarde, la promotion des moulins à eau ou à vent, la sauvegarde des savoir-faire et de l'archéologie industrielle de la meunerie, la transmission de ces savoirs.
- L'intégration de l'existence des moulins dans leur environnement et, au-delà, dans l'aménagement du territoire.
- La reconnaissance de leurs valeurs patrimoniales que leur usage en soit privé, public ou associatif.

Le groupe projet « Moulin de la Plaine », réuni le 8 décembre 2025, a été informé de l'existence de cette association et a perçu les nombreuses connaissances que les membres de l'association peuvent apporter pour garantir la réussite du projet.

L'adhésion à cette association peut permettre de s'appuyer sur un réseau, de bénéficier d'une expertise technique et de suivre des formations.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à l'Association Vendéenne des Amis des Moulins. Le montant de l'adhésion annuelle est de 28 €, comprenant les adhésions à l'AVAM et directement à la Fédération

SLO

Française des Associations de sauvegarde des Moulins (FFAM). Cette dernière œuvre en faveur de la préservation et de la valorisation des moulins à eau et à vent en France et a pour objectif de fédérer les associations de sauvegarde et d'amis des moulins.

**Après en avoir délibéré,**

- Considérant le Projet Alimentaire Territorial de l'Ile de Noirmoutier,
- Considérant la volonté des élus d'engager sur le territoire des actions concrètes sur la thématique de l'alimentation et de l'agriculture,
- Considérant le projet de réhabilitation du Moulin de la Plaine sur la Commune de Barbâtre,
- Considérant l'avis du groupe projet « Moulin de la Plaine », réuni le 8 décembre 2025, favorable à l'adhésion,

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve l'adhésion à l'Association Vendéenne des Amis des Moulins à compter de l'année 2026 ainsi qu'à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (FFAM),
- approuve le montant de la cotisation annuelle d'un montant de 28 €,
- donne pouvoir au Président pour signer les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**

-----  
**Délibération n° 2026\_031\_D\_ENV**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;

Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;

Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;

Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat technique et financier entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et la Mairie de Noirmoutier-en-l'Île pour la mise en œuvre du projet "Solidarités et transition alimentaires"**

Depuis 2025, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier porte le projet « Solidarités et Transitions alimentaires : un accès pour tous à une alimentation de qualité sur l'Île de Noirmoutier » :

- Action 1 - Créer un réseau des solidarités alimentaires.
- Action 2 - Repérer les publics en situation de précarité, notamment les personnes actuellement hors radar.
- Action 3 - Programme de formation-action et expérimentation à destination de professionnels et bénévoles sur l'alimentation durable et l'accompagnement des publics en précarité.
- Action 4 - Ateliers autour de l'alimentation (grand public).
- Action 5 - Etat des lieux de l'approvisionnement de l'épicerie sociale et étude de faisabilité sur le développement de l'approvisionnement en denrées brutes et vrac.

Pour mettre en œuvre ce projet, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier travaille étroitement avec l'ensemble des acteurs et structures qui agissent sur le volet de la précarité alimentaire (Banque alimentaire, Secours Populaire, Resto du Cœur, Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille, CCAS, ...).

L'Épicerie sociale à vocation intercommunale « La Petite Épicerie » est portée par la Mairie de Noirmoutier-en-l'Île et cofinancée par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des quatre communes de l'Île et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Elle est l'acteur central du territoire pour ces questions d'accessibilité alimentaire et donc naturellement au cœur du projet de « Solidarités et Transitions alimentaires : un accès pour tous à une alimentation de qualité sur l'Île de Noirmoutier ».

L'ensemble des dépenses liées à ce projet (estimées à 18 000 €) sera pris en charge par la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

Frais de communication : 3 000 €	Action 2 - conception d'un triptyque et impression de 500 exemplaires
Achat de fournitures : 2 000€	Action 3 et 4 - denrées alimentaires
Prestation de services : 7 000 €	Action 3, 4 et 5 – interventions et animations
Achat d'équipements : 6 000 €	Action 5 - meubles, bacs, balance, pinces, sacs...

Le projet est soutenu par la MSA Loire-Atlantique-Vendée par l'octroi d'une subvention de 7 500 €.

La présente délibération porte sur la mise en place d'une convention entre la Mairie de Noirmoutier-en-l'Île et la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et précisément sur les dépenses qui pourraient être engagées dans le cadre de « l'Action 5 » à savoir l'achat d'équipements (meubles, bacs, balance, pinces, sacs...) pour le compte et remis à l'épicerie sociale. Ces dépenses, estimées à 6 000 €, permettraient à l'Épicerie sociale d'expérimenter et de faciliter le développement d'un approvisionnement en denrées brutes et vrac.

La Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation : gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET », réunie le 20 novembre 2025, a émis un avis favorable au projet de convention de partenariat technique et financier entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et la Mairie de Noirmoutier-en-l'Île dans le cadre du projet « Solidarités et transition alimentaires ».

#### Après en avoir délibéré,

- Considérant le Plan Local Unique Santé Social,
- Considérant le Projet Alimentaire Territorial de l'Île de Noirmoutier,
- Considérant la volonté des élus d'engager sur le territoire des actions concrètes sur la thématique de l'alimentation et de l'agriculture,
- Considérant l'avis de la Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation : gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » réunie le 20 novembre 2025 et favorable au partenariat,

#### le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le partenariat entre la Mairie de Noirmoutier-en-l'Île et la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier,
- approuve le montant estimé à 6 000 € pour l'achat de matériel au bénéfice de l'Épicerie Sociale « La Petite Épicerie »,
- donne pouvoir au Président pour signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce partenariat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_032\_D\_TRA**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : TRANSPORTS – MOBILITÉ – Mise en place d'un service de Transport À la Demande pour la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier – Lot 2 TAD zonal « point à point » - Avenant n°2**

Un marché public de mise en place d'un service de Transport À la Demande (TAD) à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a été attribué à Titi Floris en juillet 2024 pour deux lots, à savoir :

- lot 1 pour le TAD dit « porte à porte »,
- lot 2 pour le TAD zonal dit « point à point ».

Il est proposé la signature d'un avenant au marché relatif au lot 2 TAD zonal « point à point ».

Un avenant est nécessaire sur ce lot sur la période de service qui est ajustée pour concorder avec la période de service du transport estival acté en Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation : gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » le 29 janvier 2026.

Le service sera donc assuré du 1<sup>er</sup> janvier au 3 juillet 2026 puis du 7 septembre au 31 décembre 2026 au lieu d'un arrêt au 30 juin et d'une reprise au 1<sup>er</sup> septembre.

Cette évolution n'entraîne pas de modification financière au marché.

Un avenant n° 2 au marché (lot n° 2) reprenant les éléments ci-dessus exposés sera conclu entre la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et Titi Floris.

SLOW

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n° 2024\_099\_D\_TRA du 11 juillet 2024 approuvant le marché public de Transport À la Demande conclu avec Titi Floris pour deux lots ;
- Vu l'avis de la Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » en date du 29 janvier 2026 ;
- Considérant l'évolution de la prestation du lot n° 2 pour l'année 2026 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve les principes de l'avenant n° 2 tels que décrits ci-dessus ;
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la suite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_033\_D\_TRA**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : TRANSPORTS – MOBILITÉ – Service de transport estival de voyageurs sur le territoire de l'Île de Noirmoutier – Avenant n° 1 au marché**

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a passé avec le groupement Alliance Atlantique / Nombalais Mobilité, un marché de services de transport estival de voyageurs sur le territoire de l'Île de Noirmoutier, pour une durée de quatre années. Le marché a été notifié le 30 avril 2025.

Le groupement Alliance Atlantique / Nombalais Mobilité a été retenu pour effectuer les prestations pour une durée de 2,5 ans puis reconductible 1 année, soit 4 saisons au maximum.

Au regard du bilan du service pour l'année 2025, les membres de la Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » ont décidé de faire évoluer le service pour la saison 2026.

Le réseau s'articulera de la manière suivante :

- Service du 4 juillet 2026 au 6 septembre 2026 ;
- Ligne A : suppression de la rotation de 20 h ;
- Ligne B : suppression de la rotation de 20 h ;
- Ligne C : inchangée ;
- Ligne D : diminution du nombre de rotations uniquement pour l'arrêt de la Clère (desserte toutes les heures) ;
- Ligne Z : aller (Noirmoutier>Barbâtre) : suppression de la rotation de 8 h et de l'arrêt de la piscine ;
- Ligne Z : retour (Barbâtre >Noirmoutier) : suppression de la rotation de 20 h et de l'arrêt de la piscine.

SLOW

Ces évolutions n'entraînent pas de modification du montant du marché.

Un avenant n° 1 au marché reprenant les éléments techniques ci-dessus exposés sera conclu entre la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier et le groupement Alliance Atlantique / Nombalais Mobilité.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu la délibération prise de compétence organisation de la mobilité n° 2021\_034\_D\_FCT,
- Vu le marché de service de transport estival de voyageurs sur le territoire de l'Ile de Noirmoutier, n° 2025-01-M-TRA, notifié le 30 avril 2025,
- Vu l'avis de la Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » en date du 29 janvier 2026,
- Considérant l'évolution de la prestation pour la saison 2026,

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve les principes de l'avenant n° 1 tels que décrits ci-dessus ;
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la suite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président.



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_034\_D\_RH**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale complémentaire – Augmentation de la participation financière pour le risque santé dans le cadre de la labellisation**

Le Conseil communautaire est informé que l'article L. 827-9 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette participation peut intervenir au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du Code des assurances.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, définit les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de santé et fixe la participation minimale mensuelle de l'employeur, pour chaque agent, quelle que soit sa quotité de travail, à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros, soit 15 euros bruts minimum dans la limite du coût réel de la cotisation.

SLO

Dans ce cadre, il est rappelé que le Conseil communautaire, par délibération du 9 février 2023, avait décidé de participer financièrement à la protection sociale complémentaire Santé (mutuelles santé) des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité dans le cadre de la labellisation, pour les bénéficiaires suivants : agents titulaires et contractuels sur emplois permanents en position d'activité, agents de droit privé, contractuels ayant un contrat d'au moins 6 mois ou cumulant 6 mois d'ancienneté, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023, pour un montant de 15 € nets par mois.

Il est précisé que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Compte tenu que le projet de contrat santé collectif avec le Centre de Gestion ne pourra pas être mis en place avant 2027, lors de la réunion du Comité Social Territorial du 9 janvier 2026, un avis favorable a été émis sur l'augmentation de la participation employeur, pour un montant de 22 € bruts par mois.

**Après en avoir délibéré,**


- Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 9 janvier 2026 ;

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé, dans le cadre de la labellisation des contrats de mutuelle santé, aux agents titulaires et stagiaires de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité et sans condition d'ancienneté,
- fixe le montant de la participation financière à 22 € bruts mensuels par agent, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit. Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation,
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Fabien GABORIT.

  
Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**

-----  
**Délibération n° 2026\_035\_D\_FCT**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FONCTIONNEMENT - Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier - Rapport annuel 2025**

Considérant que la création, par le Conseil communautaire de l'Île de Noirmoutier en mai 2008, d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité répond, d'une part, aux exigences posées à l'article 46 de la loi de 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et, d'autre part, à la volonté des élus du territoire de s'engager dans une démarche de concertation pour la mise en accessibilité du territoire,

Considérant que les différentes communes de l'Île de Noirmoutier se sont engagées dans cette démarche,

Considérant que le rôle de cette Commission consiste à donner son avis sur l'ensemble des projets sur le territoire et qu'il s'agit aussi de recenser les besoins pour y répondre dans les prochaines années,

Il est rappelé que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier a été officiellement installée le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Conformément à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 précitée, cette Commission établit un rapport annuel présenté en Conseil et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Ce document présente :

- le cadre juridique et les objectifs du rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ;
- la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier ;
- les actions de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier en 2025.

Il est précisé que ce rapport présenté en Assemblée délibérante est transmis au représentant de l'État dans le Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport annuel.

Le projet de rapport annuel étant joint à la présente délibération, les élus communautaires sont invités à en prendre connaissance pour le valider.

Il est souligné que l'année 2025 a notamment été marquée par :

- la mise à jour de la composition de la commission au vu de l'absence répétée de participation de certains membres et l'installation de 3 nouvelles personnes représentant le collège des séniors ;
- la présentation du projet d'aménagement de la rue de la Cure et de la phase d'avant-projet du parc de la Rocterie, à Barbâtre ;
- la visite sur site de la plage de Mardi Gras pour évaluer l'opportunité de la proposer à la candidature au label Handiplage ;
- l'installation d'un dispositif d'accès début mai sur la plage des Sableaux, identique à celui des années précédentes, complété par la mise en place de toilettes sèches à moins de 100 mètres de la plage, en complément des équipements sanitaires déjà présents ;
- la livraison de 6 maisons plain-pied avec douche situées avenue Mourain, à Noirmoutier en l'île, complétant le parc immobilier de Vendée Logement ;
- la présentation par l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » de la méthode FACile à Lire et à Comprendre et relai de la proposition auprès des 4 communes de retranscrire certains articles de leurs publications officielles ;
- la mise en place des registres publics d'accessibilité au sein de l'ensemble des ERP appartenant à la Communauté de Communes ;
- la réalisation d'un annuaire à destination des familles répertoriant les ressources disponibles localement et présentant les possibilités de parcours des enfants en situation de handicap ;
- la présentation des dispositifs existants pour accompagner les femmes en situation de handicap victimes de violence ;
- la présentation de la boîte à outils conçue par le Gouvernement pour les élus locaux afin d'agir en faveur de l'accessibilité ;
- la saisie de la MDPH sur la complexité des dossiers administratifs ;
- les initiatives de la Communauté de Communes en termes d'emploi : participation à l'opération Duoday, accueil d'un travailleur ESAT au sein du service La Piscine !

Il est précisé que 16 rapports ont été réalisés depuis l'installation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité. Les derniers sont publiés sur le site internet de la Communauté de Communes.

#### Après en avoir délibéré,

- Vu l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de rapport annuel 2025 joint à la présente délibération, tel qu'approuvé par la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité réunie le 29 janvier 2026 ;

#### le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide le rapport annuel tel que proposé par les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour l'année 2025,
- demande que ce rapport annuel soit transmis au représentant de l'État dans le Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport annuel,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la suite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

-----  
**Date de convocation : 19 février 2026**  
-----

**Délibération n° 2026\_036\_D\_FCT**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Absents/Excusés :**

Yan BALAT, Jean-Pierre BRUNET, Muriel COUILLON, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	0	18	18	0	0

-----  
Monsieur Bernard GUITTON a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FONCTIONNEMENT – PLUS - Avenant au PLUS 2022-2026 et demande de report de la signature du prochain PLUS**

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a approuvé, par délibération du 8 décembre 2022, le Plan Local Unique Santé Social (PLUS) pour la période 2022–2026, élaboré en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) et signé par les Communes de Barbâtre, La Guérinière et Noirmoutier-en-l'Île.

Ce PLUS arrive à échéance au 31 décembre 2026.

Conformément aux modalités de suivi et d'évaluation prévues par le Plan Local Unique Santé Social, une évaluation du PLUS 2022–2026 est en cours afin d'analyser les actions menées, leurs impacts et les besoins émergents du territoire.

Toutefois, le calendrier institutionnel et notamment les élections municipales de 2026 ne permettent pas de disposer, dans les délais habituels, des conditions nécessaires à :

- la finalisation de l'évaluation partagée du PLUS en cours,
- la définition concertée des nouvelles priorités stratégiques,
- la rédaction et la validation des fiches actions du prochain PLUS.

Dans un souci de cohérence et de qualité de l'action publique locale, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier souhaite finaliser l'évaluation du PLUS avant la définition du nouveau programme d'actions.

Dans ce contexte, et afin de garantir la qualité et la cohérence du futur Plan Local Unique Santé Social, il est proposé que la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier sollicite auprès de ses partenaires, la CAF et l'ARS, un avenant au PLUSS 2022-2026 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2027, ainsi qu'un report de la signature du prochain PLUSS au premier trimestre 2027

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier réaffirme toutefois son engagement à poursuivre la dynamique partenariale engagée, à finaliser le nouveau programme d'actions dans les meilleurs délais et à signer le prochain PLUSS dès le premier trimestre 2027.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1435-1 et suivants ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale, notamment les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales ;
- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion conclue entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales ;
- Vu la délibération du 8 décembre 2022 portant approbation du Plan Local Unique Santé Social 2022–2026 ;

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- prend acte de l'échéance du Plan Local Unique Santé Social 2022–2026 et de l'évaluation en cours ;
- approuve le principe du renouvellement du Plan Local Unique Santé Social ;
- autorise le Président à solliciter auprès de la CAF et de l'ARS un avenant au PLUSS 2022-2026 au 1<sup>er</sup> avril 2027 et un report de la signature du prochain PLUSS au premier trimestre 2027 ;
- confirme l'engagement de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier à signer le prochain PLUSS au premier trimestre 2027 ;
- autorise le Président à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président



Fabien Gaborit  
Président de la CC Ile de  
Noirmoutier  
27 févr. 2026

